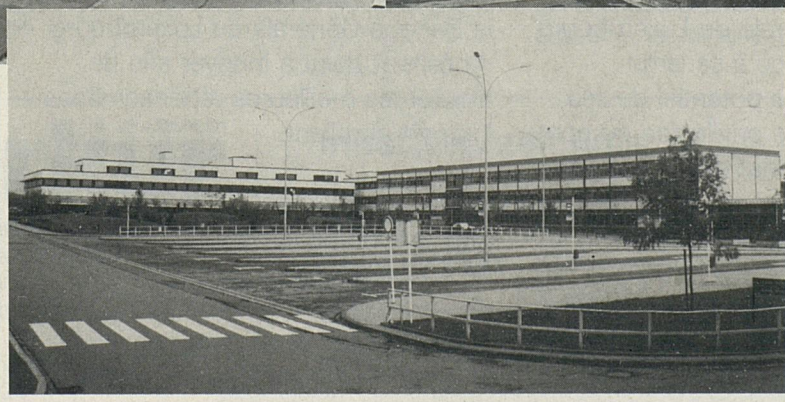
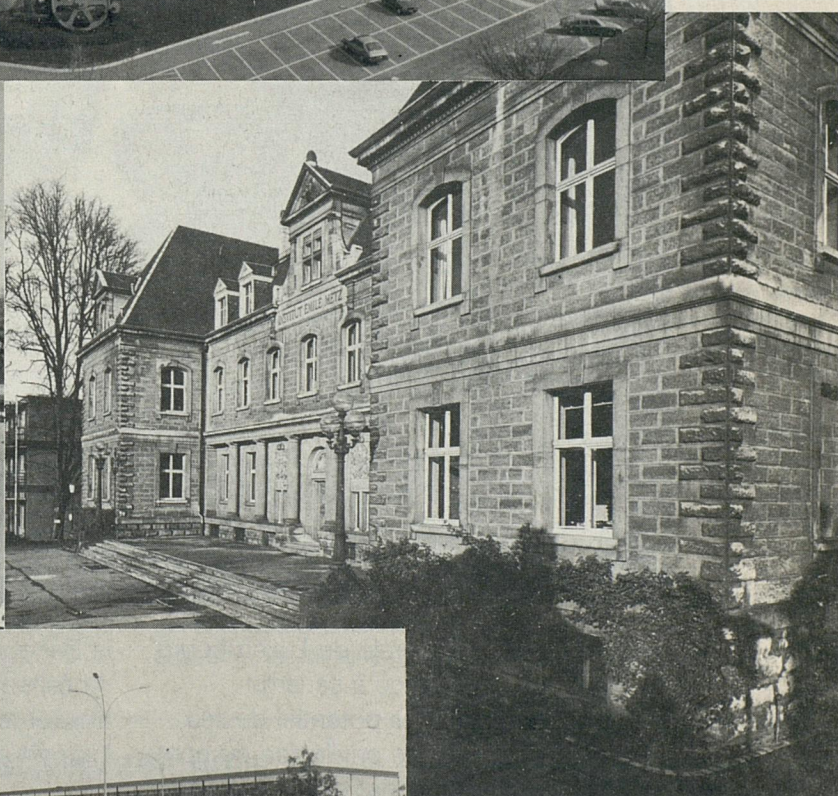
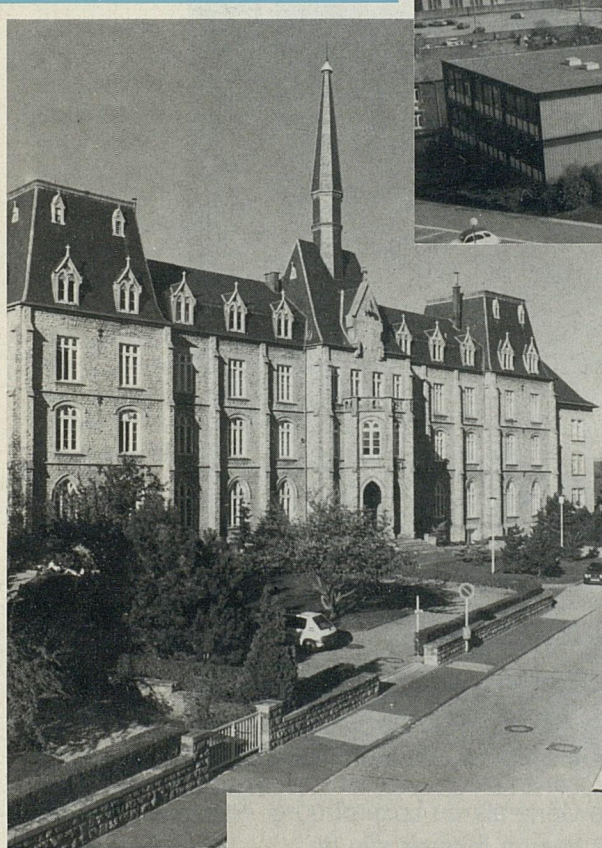


Merkur

DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg



- Korrekturbedürftige Haushaltspolitik
- Le Centre de Formation de la Chambre de Commerce

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

7/91

Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construisons l'avenir ensemble!



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

27, Avenue Monterey L-2013 Luxembourg Tél. 47 99 1

Der den Berufskammern vorgelegte Haushaltsentwurf für das Jahr 1992 ist gekennzeichnet von einem Wachstum von 5,9 Prozent gegenüber dem Vorjahr mit Einnahmen von 116,4 Milliarden, während die Ausgaben sich aller Voraussicht nach auf 114,9 Milliarden belaufen werden.

Gerade mit Hinblick auf die Verwirklichung des EG Binnenmarktes von 1993, ist die Handelskammer bestrebt, die Ausgabenpolitik der Regierung in der Optik ihrer 13000 angehörigen Betriebe zu bewerten.

Wenn die Zuwachsrate der Ausgaben im 92er Budget sich gegenüber dem Vorjahr halbiert hat, sie fiel von 12,3% auf 5,9%, ist dies begrüßenswert, aber keineswegs ein Anzeichen dafür, daß die Wettbewerbsfähigkeit der luxemburgischen Unternehmen staatlicherseits mit der erforderlichen Weitsicht gefördert worden ist.

Die Anfang des Jahres in Kraft getretene Steuerreform war sicherlich ein erster Schritt in die richtige Richtung, dennoch muß die Handelskammer nochmals betonen, daß mit einer steuerlichen Entlastung der Betriebe von 3,3 Milliarden Franken gegenüber 8 Milliarden Franken für die Haushalte die Früchte dieser Reform ungleich verteilt sind.

Mehr fällt aber ins Gewicht, daß den Betrieben durch gesetzliche Maßnahmen eine Mehrbelastung von über 5 Milliarden Franken ins Haus steht. Angesichts eines schärferen Wettbewerbs der 1993 entstehen wird, muß die Haushaltspolitik mehr denn je auf die Verstärkung der Wettbewerbsfähigkeit der Betriebe ausgerichtet werden. Die Konsumausgaben sind zu drosseln und der so gewonnene Spielraum, gekoppelt mit den Überschüssen der vergangenen Jahre muß zu einer Abrundung der Steuerreform zugunsten der Betriebe führen.

Dies ist der Preis um weitere Investitionsvorhaben in- oder ausländischer Unternehmen zu bewirken. Eine Abrundung der Steuerreform ist um so nötiger da unter zunehmendem Druck der EG-Kommission, das in Luxemburg angewandte wirtschaftliche Kadergesetz vom 14. Mai 1986, zur staatlichen Förderung der Investitionen in naher Zukunft abgeändert werden muß.

Die Kommission sieht nämlich in diesem Gesetz einen Verstoß gegen die gemeinschaftliche Regionalpolitik, die sich bemüht potentielle Investoren in wirtschaftlich schwachen Gegenden der EG anzusiedeln.

Die Regierung ist also gefordert zusätzliche Maßnahmen auf steuerlichem Niveau zu ergreifen, um Luxemburg in der Tat eine moderne und wirtschaftlich effiziente Fiskalität zu beschreiben. So wären zum Beispiel der Verzicht auf die Vermögenssteuer oder die Senkung der Gewerbesteuer angebrachte und nützliche Initiativen.

Die 33,3 prozentige Steigerung der luxemburgischen Haushaltsausgaben zugunsten der EG-Kassen, die sich auf 4,4 Milliarden Franken belaufen, laufen unwiderruflich darauf hinaus, daß die internationalen Verpflichtungen Luxemburgs, wie die Mitfinanzierung des EG-Haushalts, in künftigen Haushaltsplänen ein immer größeres Volumen erlangen wird.

Auch an den Kosten der wirtschaftlichen, technischen und humanitären EG-Hilfsprogramme für die osteuropäischen Länder wird Luxemburg sich mit zusehends höherem Kostenaufwand beteiligen müssen. Diese finanziell äußerst gewichtigen aber unvermeidbaren internationalen Solidaritätsbekundungen müßten die Regierung endlich veranlassen die Kostenexplosion im Sozialbereich einzudämmen.

Im diesjährigen Haushaltsentwurf steigen die Geldmittel für die Sozialpolitik von 37,2 Milliarden Franken auf 42 Milliarden Franken um 12,9%.

Der relative Anteil des Staatshaushalts beträgt somit 37,5%. Der sozialpolitische Impact auf das Budget ist wirtschaftlich unverträglich, da die stetig anwachsenden Sozialabgaben, wie die diesjährige Aufbesserung des Mindestlohnes, die luxemburgischen Betriebe stark belasten.

Bis heute haben die politisch Verantwortlichen versäumt dem Gutachten des Wirtschafts- und Sozialrates zur Krankenversicherung von 1970 Folge zu leisten und es fehlte bislang am Willen die damals vorgeschlagene Kostenbeteiligung der Versicherten in Erwägung zu ziehen.

Die durch die Vergreisung der Bevölkerung und Verteuerung der modernen Medizin anfallenden Kosten müßten durch den Abbau von Mißbräuchen und anderen Einsparungen gesenkt werden, um das milliardenschwere Defizit der Krankenkassen abzubauen.

Korrekturen in der Steuer- und Sozialpolitik sind im Interesse der luxemburgischen Wirtschaft unabdingbar und sind die einzige Gewähr für eine gesunde Haushaltspolitik.

Mercur DE LETZBURGER

Editeur: Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale:
L-2981 Luxembourg
Tél.: 43 58 53
Télex: 60174 chcom lu
Téléfax: 43 83 26

Paraît 10 fois par an
Reproduction autorisée avec
mention de la source.

Imprimerie Hengen
Société à responsabilité limitée

Inhaltsverzeichnis:

Dossier: Le Centre de Formation de la Chambre de Commerce	4
Ventes spéciales – Sonderverkäufe	10
Législation – Gesetzgebung	12
Innovation	14
Commerce extérieur – Außenhandel	15
Formation – Ausbildung	20
Communiqués – Mitteilungen	22
Euro-Info	27

Le Centre de Formation de la Chambre de Commerce

Le Centre de Formation de la Chambre de Commerce comprend deux services différents, à savoir la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue.

A l'occasion du 150^e anniversaire de la Chambre de Commerce, la rédaction du Merkur a jugé utile et intéressant de faire découvrir à ses lecteurs les nombreux services que la plus ancienne institution de droit public du pays offre à ses quelque 13.000 ressortissants.

Le dossier de la présente édition permettra à nos abonnés de se faire une idée plus concrète de ces deux services compétents en matière de formation.

I) Les activités du service de la formation professionnelle initiale de la Chambre de Commerce

Les activités du service s'articulent autour de 4 axes principaux, à savoir:

1. l'élaboration d'avis concernant toutes mesures législatives en matière de formation professionnelle.
2. la participation aux travaux de commissions et de groupes de travail ad hoc en matière de formation professionnelle tant sur le plan national qu'international.
3. l'organisation et la gestion de l'apprentissage des professions relevant des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'hôtellerie/restauration.
4. les renseignements, conseil et assistance aux entreprises et aux jeunes en matière de formation professionnelle.

1. Elaboration d'avis

Le législateur soumet à la Chambre de Commerce, pour avis, tout projet de loi et de règlement tant grand-ducal que ministériel en matière de formation professionnelle. Ces projets visent notamment l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'enseignement post-primaire à orientation technique et professionnelle.

Les avis que la Chambre de Commerce est appelée à formuler sont élaborés par le service de la formation professionnelle en étroite association avec les entreprises-employeurs de personnel qualifié par ces ordres d'enseignement et les entreprises assurant l'apprentissage de ces qualifications professionnelles.

Pour certains projets, notamment des règlements d'exécution des lois portant organisation du système éducatif luxembourgeois, le service de la formation professionnelle est associé directement à leur élaboration.

2. La Participation aux travaux de commissions et de groupes de travail ad hoc en matière de formation professionnelle

2.1. Sur le plan national

Le service de la formation professionnelle participe aux travaux des commissions instituées par la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue dont les principales sont

- la commission de coordination de l'enseignement secondaire technique ayant pour mission de conseiller le ministre

de l'Education Nationale sur tous les aspects de cet ordre d'enseignement et d'assurer la collaboration entre les écoles et les entreprises;

- les commissions nationales de programmes des branches professionnelles tant théoriques que pratiques des cycles inférieur, moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique.

Le service est associé à un large éventail de commissions et de groupes de travail ad hoc couvrant entre autres l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, l'orientation et l'initiation professionnelles des jeunes sans emploi, l'organisation et la surveillance des stages des élèves du Lycée Technique Hôtelier, la promotion du travail, la formation des adultes préparatoire au Certificat d'Aptitude technique et professionnelle, l'organisation de la formation menant au Brevet de technicien supérieur, l'organisation du Cycle court d'études supérieures en gestion auprès du Centre Universitaire ainsi que des missions ponctuelles initiées par le ministre de l'Education Nationale, telles entre autres l'orientation de la réforme de l'enseignement secondaire technique et la réforme de l'Institut Supérieur de Technologie.

2.2. Sur le plan international

Le service assure la représentation de la Chambre de Commerce dans le Comité consultatif pour la formation professionnelle institué auprès de la Commission des CE et participe aux travaux du groupe de travail formation professionnelle d'Eurochambres.

Il participe à la coordination, sur le plan national, des programmes européens, tel COMETT et FORCE.

3. Organisation et gestion de l'apprentissage

Les dispositions de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945, portant révision de la loi du 5 janvier 1929, sur l'apprentissage confient la surveillance et le contrôle de l'apprentissage aux chambres professionnelles patronales en association avec les chambres professionnelles salariales compétentes. Ces missions sont assurées par le service de la formation professionnelle de la Chambre de Commerce et consistent en

- l'établissement des professions sujettes à l'apprentissage,
- la fixation de la durée d'apprentissage,

- l'élaboration des programmes de formation pratique et d'enseignement professionnel théorique et leur adaptation périodique,
- la surveillance générale de l'apprentissage,
- le contrôle de l'apprentissage en entreprise, notamment par l'organisation d'épreuves de contrôle,
- l'élaboration de règlements et de programmes d'examen de fin d'apprentissage,
- l'organisation, sous le contrôle général du Commissaire du Gouvernement, des examens de fin d'apprentissage.

L'apprentissage des professions relevant des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'hôtellerie/restauration est géré par le service de la formation professionnelle qui

- enregistre les contrats d'apprentissage conclus entre l'entreprise formatrice et l'apprenti,
- relève les modifications intervenant en cours de l'apprentissage (réduction de la durée de l'apprentissage, changement d'entreprise formatrice, changement de profession et/ou de branche professionnelle, résiliation du contrat d'apprentissage),
- assure le suivi de l'apprentissage (visites d'entreprises, contrôle des carnets d'apprentissage, résolution de problèmes divers pouvant se présenter en cours d'apprentissage)
- organise les épreuves de contrôle de la formation pratique en entreprise et les épreuves pratiques et théoriques des examens de fin d'apprentissage (assistance, logistique, préparation des délibérations et secrétariat des commissions d'examen, convocation des apprentis, communication des résultats, indemnisation des membres des commissions),
- organise les remises officielles des diplômes (organisation, logistique, invitations, diplômes),

- relève les montants des aides et primes de promotion de l'apprentissage accordées par l'Etat aux entreprises formatrices et aux apprentis,
- propose, sur le vu des résultats obtenus aux épreuves de l'examen de fin d'apprentissage, une sélection des candidats-lauréats de la Promotion du Travail.

4. Renseignements, conseils et assistance aux entreprises et aux jeunes en matière de formation professionnelle

Le service de la formation professionnelle est à la disposition des entreprises et des jeunes pour répondre à toutes questions relatives à la formation professionnelle par le renseignement, le conseil et l'assistance.

Les prestations classiques concernent

- l'information sur les modalités à remplir pour l'engagement d'un apprenti,
- la fourniture des contrats d'apprentissage,
- le renseignement sur les indemnités d'apprentissage dues à l'apprenti, sur les aides financières accordées par l'Etat, sur les programmes de formation pratique en entreprise,
- le conseil et l'assistance à l'endroit des problèmes se présentant en cours d'apprentissage.

Le secrétariat du service de la formation professionnelle organise dans le cadre du Comité Luxembourgeois pour l'Organisation de Stages Industriels (CLOSI – IAESTE) des stages à l'intention des étudiants ingénieurs-techniciens et ingénieurs universitaires.

II) La Formation continue et accélérée dans le commerce et le secteur HORESCA

1. Séminaires et conférences

En 1990, le service de la formation continue et accélérée a assuré, dans l'intérêt de la promotion professionnelle des ressortissants du commerce et du secteur HORESCA, la mise en oeuvre d'un **programme de séminaires** qui comportait 35 manifestations et totalisait quelque 497 heures de cours et exposés. Du point de vue du nombre d'heures dispensées, ce programme a été le plus volumineux qui ait été exécuté depuis la création du service en 1977.

1. Relevé des manifestations organisées

Approuvé par le «Comité de promotion professionnelle pour le Commerce et le secteur HORESCA», le programme prévoyait au départ 36 séminaires sur des thèmes, nouvellement choisis ou repris des années précédentes en raison de leur intérêt éducatif pour les chefs d'entreprise et leurs proches collaborateurs. Parmi les sujets traités deux thèmes rencontrèrent une audience telle qu'il a fallu doubler, voire tripler, les séances. Par ailleurs, cinq manifestations, non prévues au départ, furent intégrées au programme en cours d'année. En raison de l'actualité du problème, il a été décidé, à la demande des milieux professionnels du secteur HORESCA, d'ajouter une séance d'information sur la procédure «Commodo-Incommodo» telle que modifiée par la nouvelle loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Les quatre autres séminaires additionnels étaient initia-

lement inscrits au programme de formation en management à l'intention du secteur industriel et des services. Le départ à la retraite anticipée du secrétaire chargé de la gestion de ce programme spécifique a toutefois nécessité la reprise de ces manifestations dans le cadre de l'activité du service sous revue. Ce fut en fin de compte une initiative heureuse, puisqu'il s'est avéré que l'auditoire de ces séminaires, traitant surtout de la gestion, ainsi que de l'analyse comptable et financière des entreprises en général, se composait d'autant de participants venant du secteur commercial que d'auditeurs du secteur industriel et des services. Si, de ce fait le chiffre des manifestations (35) ne dépassait pas en réalité les prévisions (36), c'est que six séminaires ont dû être annulés parce qu'ils n'ont pas rencontré l'audience nécessaire pour assurer un minimum d'inscriptions.

Les 35 séminaires effectivement tenus ont enregistré une moyenne de 21 participants par séminaire.

Parmi les sujets traités, les préférences continuent de se manifester pour les problèmes de technique commerciale, de surveillance et d'amélioration de la rentabilité des entreprises, de gestion du personnel, d'application de la législation sociale et surtout du droit du travail, ainsi que pour des séminaires traitant de l'introduction des nouvelles technologies et du choix des équipements et des systèmes informatiques appropriés. D'autres thèmes, relatifs à l'analyse et à la gestion financière, qui

présupposent la possession dans le chef des auditeurs de connaissances certaines de la comptabilité, ont été suivis par un auditoire plus averti et nécessairement moins fourni.

2. Cours du soir dans les domaines de la comptabilité commerciale, de la fiscalité et de la correspondance commerciale française

Le succès du programme de séminaires a été complété par l'excellent résultat enregistré aux inscriptions pour les **cours du soir de comptabilité et de correspondance commerciale française**, ainsi que pour les **cours de fiscalité**, organisés en collaboration avec la Société de Comptabilité. Les inscriptions enregistrées à la rentrée de l'automne 1990 ont en effet atteint le chiffre record de 688, qui est dû à l'affluence aux cours de fiscalité anticipant la réforme fiscale du 1.1.1991 et à l'accroissement des auditeurs au cours de comptabilité pour débutants (1^{ère} année), lequel, avec 238 inscriptions, dépasse également le record de 213 atteint précédemment. Il faut s'attendre à ce que la forte assistance au cours de la 1^{ère} année se répercute dans la suite sur le taux de fréquentation en 2^e (initiés) et en 3^e années (avancés).

2.1. Nouveaux cours

Dans le domaine des cours du soir, il convient de noter que la gamme des cours offerts par la Chambre de Commerce a été élargie à partir de la session 1990-91 par l'introduction de trois nouveaux cours et d'un cours d'anglais depuis octobre 1991, à savoir

- un cours récapitulatif de français,
- un cours de comptabilité générale informatisée,
- un cours d'économie élémentaire,
- un cours récapitulatif d'anglais

2.2. Cours récapitulatif de français

Le **cours récapitulatif de français** comporte des rappels utiles des règles de grammaire et d'orthographe, des exercices de style et de rédaction introduisant à la pratique de la correspondance générale et administrative. Il s'adresse encore aux anciens, nouveaux et futurs auditeurs du cours de correspondance commerciale française qui fournit une introduction à la pratique de la langue française des affaires.

Le cours récapitulatif est par ailleurs destiné à ceux qui estiment devoir rafraîchir leur connaissance du français pour suivre plus facilement le cours de correspondance commerciale. Les 70 inscriptions enregistrées pour le cours récapitulatif témoignent d'un besoin réel en la matière. Ce chiffre a dépassé toutes les prévisions.

2.3. Cours de comptabilité générale informatisée

Le **cours de comptabilité générale informatisée** a été conçu comme une formation complémentaire au cycle triennal de cours de comptabilité commerciale. Le développement rapide des nouvelles technologies a conduit à la généralisation de l'outil informatique à tous les stades de la gestion de l'entreprise, de quelque taille qu'elle soit. Aussi l'utilisation optimale de l'équipement et la mise à profit, au service de la rentabilité de l'entreprise, des renseignements, indications et instructions qu'il procure, exige-t-elle, tant des chefs d'entreprises que des cadres dirigeants et de leurs collaborateurs un contact permanent et connaisseur avec leur environnement informatique. L'exploitation des possibilités de dialogue avec l'ordinateur est un des aspects essentiels d'une bonne gestion par la comptabilité informatisée. Il se comprend dès lors que l'on requière des participants au nouveau cours une formation de base

confirmée en matière de comptabilité générale. L'accès au cours est ainsi réservé à des auditeurs qui ont passé avec succès la 11^e de l'enseignement professionnel pour employés de bureau, la 11^e du régime technique (ECG-gestion), la seconde D de l'enseignement secondaire, ou à ceux qui sont détenteurs du diplôme final du cycle triennal de cours de comptabilité précités, ou encore aux titulaires d'un diplôme ou d'un certificat jugé équivalent par la commission d'examen.

La première partie introductive du programme prévoit, à partir de la 4^e directive des Communautés Européennes sur la présentation des comptes annuels et de la législation luxembourgeoise de 1984 qui en est dérivée, une révision accélérée des notions fondamentales de comptabilité générale, l'étude d'un plan comptable luxembourgeois ainsi qu'une brève analyse de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette première partie constitue à la fois un rappel et, pour certains auditeurs, une passerelle pour les familiariser avec la nouvelle terminologie comptable. Elle est considérée comme une préparation nécessaire à l'étude de la seconde partie qui est consacrée à l'initiation à la comptabilité générale informatisée, dont l'apprentissage sera réalisé d'une façon systématique sur la base d'un ensemble d'applications pratiques de difficulté croissante.

Il s'ensuit que, pour garantir le succès final de l'étude, un effort intellectuel soutenu est demandé aux participants qui doivent être prêts à accomplir, au-delà d'une fréquentation régulière et d'une participation active à l'enseignement, des travaux préparatoires et de contrôle à domicile. Aussi, tant pour des raisons techniques que pédagogiques, l'effectif de classe est resté limité à un maximum de 20 personnes. Comme il y avait quelque 35 demandes d'inscription à la première session, il a été décidé de faire fonctionner dès le départ deux classes par semaine.

2.4. Cours d'économie élémentaire

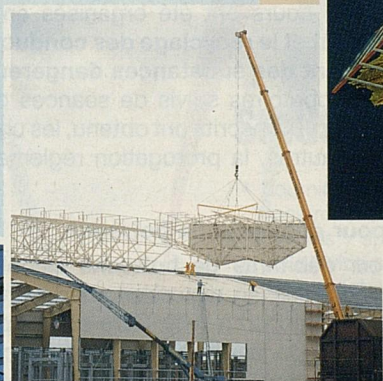
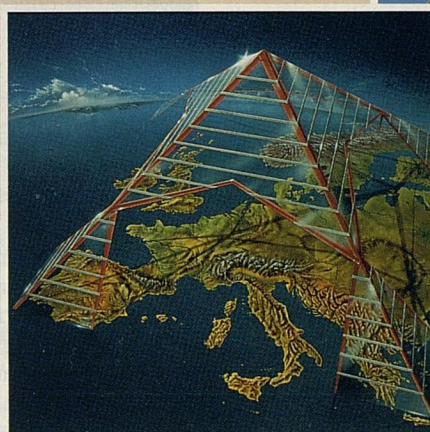
La mise en place d'un **cours d'économie élémentaire** est née de la conviction qu'il existe auprès de beaucoup de personnes n'ayant pas suivi une formation spécifique en la matière, un besoin impérieux de posséder des notions commerciales, juridiques, économiques et financières, notions que la compréhension de certains phénomènes et événements de la vie journalière exige du particulier, et davantage encore des chefs d'entreprise et de leur personnel, qui sont de plus en plus concernés par un environnement en pleine mutation et dont beaucoup d'explications leur échappent. Confrontés par la presse écrite et parlée à une terminologie particulière qui relate les développements dans de multiples domaines sur le plan national et international, il leur sera très utile de pouvoir correctement interpréter les commentaires pour en tirer les enseignements indispensables à une gestion actualisée de leurs affaires. Il ne faudra certes pas être un expert averti de la science économique, mais la proximité de la réalisation du grand marché unique européen au 1^{er} janvier 1993 interdit désormais au chef responsable, comme à ses collaborateurs, de ne pas se préoccuper de l'évolution qui se prépare, de n'avoir qu'une idée vague des mécanismes économiques au point de ne pas être en mesure d'en traduire les incidences déterminantes sur le devenir de leur entreprise et, partant, sur leur vie privée.

Ce cours s'adresse donc à des chefs d'entreprise, cadres dirigeants et autre personnel qualifié qui, étant en charge de la gestion, ou assumant des responsabilités au niveau de la

ASTRON

les grands bâtisseurs de l'an 2000

Avec ses 400 partenaires en Europe, **ASTRON** compte à son actif les plus grandes réalisations dans les secteurs de l'industrie, des PME, du commerce et de l'artisanat.



La force d'**ASTRON** :
une adaptabilité optimale,
des structures qui permet-
tent toutes les audaces et
qui offrent toutes les garanties de
qualité et de solidité comme en
témoigne le million de m² de
bâtiments déjà construit par
les trois partenaires-bâtisseurs
d'**ASTRON** au Grand-Duché de
Luxembourg.

ASTRON, un service complet
depuis la conception jusqu'à
la réalisation.

ASTRON, la tradition de l'avenir.



**Building
Systems**



Commercial Intertech S.A.
P.O. BOX 152 L-9202 Diekirch, Luxembourg
Tel. 8 02 91-1 Telefax 80 34 66

A unit of Commercial Intertech Corp

production ou de la vente, sont censés avoir des notions suffisantes de la chose économique, afin de pouvoir optimiser leur propre rendement et contribuer ainsi au maintien, voire à l'amélioration de la compétitivité de leur entreprise sur un marché qui sera dorénavant de plus en plus concurrencé.

S'adressant à des auditeurs non initiés, mais désireux de compléter leur savoir, le programme du cours traite des chapitres suivants:

- L'organisation des entreprises, l'entreprise individuelle et les différentes formes de sociétés commerciales
- Notions financières et comptables
- Economie et distribution
- Marché et action commerciale
- Législation commerciale et fiscale
- Environnement institutionnel
- Mise en place et gestion d'une force de vente.

L'intérêt espéré pour ce cours a également été confirmé, puisque 35 personnes se sont inscrites dès la rentrée en automne 1990.

2.5. Observation: Cours de correspondance commerciale anglaise et cours d'anglais récapitulatif

On notera avec regret que le cours de correspondance commerciale anglaise introduit en 1976, a dû être suspendu provisoirement à partir de la session 1990-91, en raison d'une assistance qui, d'année en année, allait en diminuant. Le projet existe toutefois de réinsérer le cours en le faisant précéder, suivant l'exemple encourageant de la correspondance française, d'un cours récapitulatif d'anglais considéré comme préparation à l'étude de la correspondance commerciale dans cette langue, un nouveau cours d'anglais récapitulatif est en effet offert à partir du mois d'octobre 1991 et son contenu se greffe sur celui du cours de français présenté ci-avant.

2.6. Cours pour déclarants en douane

A la demande des entreprises de la branche un cycle de cours du soir pour le **perfectionnement professionnel des employés-déclarants en douane** a été repris au programme de 1990. Sur la base des cycles organisés antérieurement, le cours dûment actualisé a fourni une introduction très utile aux connaissances de base indispensables de la matière douanière, tant au personnel des agences en douane qu'à celui des entreprises effectuant des opérations d'importation et/ou d'exportation. L'auditoire a réuni 37 personnes dont la présence fut régulière.

Il reste à voir quel sera l'intérêt pour ce cours après la suppression des frontières intracommunautaires au 1^{er} janvier 1993, date de l'achèvement du marché intérieur. On peut supposer qu'à partir de cette date, la matière douanière se réduira aux relations avec les pays tiers, c.-à-d. aux formalités en rapport avec les biens et marchandises de provenance ou à destination extracommunautaire.

3. Cours de formation professionnelle accélérée

Dans le domaine de la **formation professionnelle accélérée** que la Chambre de Commerce organise dans différentes branches en vertu d'un mandat reçu du législateur et qui est régie par des réglementations spécifiques, les cours suivants, comportant plusieurs cycles complets, se sont tenus pendant l'exercice 1990;

- les cours pour transporteurs de marchandises et de voyageurs par route;
- le cours de perfectionnement et de recyclage des conducteurs de véhicules transportant des substances dangereuses

- les cours accélérés pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non-alcooliques
- les cours de formation accélérée pour futurs commerçants.

3.1. Cours pour transporteurs de marchandises et de voyageurs

Alors que l'assistance aux **cours pour transporteurs de marchandises ou de voyageurs** était de 25 personnes au départ, sept candidats ont finalement reçu le certificat de capacité en matière de transports nationaux et internationaux de marchandises. Parmi ceux-ci, deux candidats ont également obtenu la qualification de transporteur national et international de voyageurs. Un candidat s'est contenté de passer le test d'aptitude pour le transport national de marchandises et de voyageurs. Le niveau élevé de ces cours étant connu, il faut évidemment apprécier le taux de réussite en conséquence. Vu sous cet angle, il s'avère être très favorable puisqu'il est l'un des meilleurs atteints depuis la création de cette voie de formation en 1980.

3.2. Perfectionnement et recyclage pour conducteurs de véhicules effectuant des transports de substances dangereuses

Quatre cycles de cours ont été organisés en 1990 pour le **perfectionnement et le recyclage des conducteurs de véhicules transportant des substances dangereuses**. A l'issue de deux tests probatoires suivis de séances d'ajournement, 96 participants sur 107 inscrits ont obtenu, les uns, leur premier certificat et, les autres, la prorogation réglementaire de leur permis qualitatif.

3.3. Cours pour débitants de boissons

Aux cours pour **débitants de boissons alcooliques et non-alcooliques**, l'audience, en régression auparavant, a connu une reprise sensible par rapport à 1989. Celle-ci a été particulièrement prononcée au cycle de janvier 1990. Pour l'exercice sous revue, les inscriptions se sont chiffrées au total à 420 contre 355 en 1989, soit une progression de 20%. Par contre, la présence aux différentes épreuves probatoires a suivi une tendance inverse tombant à 288 candidats contre 308 en 1989, ce qui correspond à une diminution de 7,6%. En revanche, le taux de réussite aux examens s'est amélioré puisqu'il passe de 56% en 1989 à 61,5% en 1990. Ainsi, 177 auditeurs ont reçu leur certificat de capacité en 1990, contre 173 l'année précédente.

3.4. Cours de formation accélérée pour commerçants

Les deux cycles de **cours de formation accélérée pour futurs commerçants**, organisés en 1990, ont été fréquentés par 207 personnes, assistance légèrement inférieure aux 226 inscrits enregistrés l'année précédente. Compte tenu des abandons habituels, 119 participants ont passé avec succès les épreuves théoriques. Après les deux sessions d'épreuves orales en mercéologie sanctionnant la partie pratique des cours, 151 certificats de qualification ont finalement été délivrés dans 16 branches commerciales différentes, étant entendu que certains candidats concouraient pour plusieurs branches.

* * * * *

On peut retenir avec satisfaction le fort coefficient d'audience que l'ensemble du programme de formation continue et de formation accélérée a une nouvelle fois atteint en 1990. La participation au total de quelque 2.600 personnes aux diverses manifestations (séminaires, conférences et cours) apporte la preuve que l'intérêt des dirigeants d'entreprise, de leurs principaux collaborateurs et de leur personnel pour les initiatives de la Chambre de Commerce,

tant en formation initiale que continue et accélérée, ne faiblit pas, bien au contraire. L'offre qui ne demande qu'à être élargie, répond désormais à un besoin confirmé et permanent.

Il est certain que ce besoin est appelé à s'accroître encore dans la perspective de la création du grand marché intérieur au 1^{er} janvier 1993. D'ici-là et après cette date, d'autres sujets traitant des multiples implications du marché unique pour l'économie luxembourgeoise (fiscalité, marchés publics, harmonisation des normes, droit des sociétés, dimensions sociales, coopération transfrontalière, etc.) viendront obligatoirement allonger la liste des cours et séminaires existants.

La Chambre de Commerce ne pourra évidemment pas se soustraire à l'appel de ses ressortissants qu'elle se doit de préparer au mieux aux grands défis qui les attendent. Se mettant ainsi, selon sa vocation, au service de l'économie en aidant à la valorisation des ressources humaines du pays, elle veut espérer que les pouvoirs publics la soutiendront dans sa tâche en **renforçant jusqu'à due concurrence** l'aide matérielle sans laquelle l'objectif sera très difficile à réaliser. Cet espoir s'adresse sans distinction à tous les ministères concernés, encore que, pour les raisons connues, il s'exprime en particulier à l'égard du Ministère de l'Education Nationale.



DIMINUEZ VOS FRAIS DE GESTION!

SINUS s.à r.l.

- * Fourniture de solutions répondant à vos besoins spécifiques
- * Un service sur place, performant et rapide
- * Une équipe professionnelle, dynamique et disponible
- * Des produits de haute qualité

LE LOGICIEL DFG +

- * Conçu pour les entreprises luxembourgeoises
- * Extrêmement simple à utiliser
- * Versions spécifiques pour les secteurs bâtiment et commerce
- * S'adapte à vos exigences actuelles et futures
- * Support gratuit et illimité par téléphone

TOSHIBA
Computer & Printer
EPSON

L'informatique à VOTRE mesure

Sinus

Sinus S. à r.l. - 304, route de Thionville - L-5884 Hesperange-Luxembourg

Tél.: (352) 40 40 05 Fax: 40 40 10

Le logiciel DFG +, développé par la société SINUS s.à r.l., représente le résultat de 16 hommes - années d'expérience et de nombreuses installations au Grand-Duché. Le but de DFG + est d'aider les petites et moyennes entreprises à diminuer leurs frais de gestion (DFG) en simplifiant et en accélérant les travaux de bureau parfois très fastidieux et répétitifs. DFG + a été conçu de façon modulaire, ce qui vous permet de choisir vous-même les modules dont vous avez besoin (p. ex. caclul de métré, offres et factures clients, gestion de stock, salaires, etc.) DFG + se distingue par les avantages suivants:

- * son extrême simplicité d'utilisation: même si vous n'avez aucune expérience en informatique, vous aurez besoin de 2 à 5 heures seulement pour apprendre à utiliser DFG +
- * il existe des versions spécifiques pour les différents corps de métier (entreprereurs, électriciens, menuisiers, etc.) et chaque module peut être adapté par SINUS pour correspondre entièrement aux besoins spécifiques de votre entreprise.

Coupon de réponse

Je m'intéresse à DFG +
Veuillez m'envoyer une documentation complète avec liste de prix

Adresse _____

A envoyer à SINUS s. à r.l. LUXEMBOURG

Ventes spéciales – Sonderverkäufe

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 14/10/91.

(*) = Numéro d'autorisation - (**) = Durée autorisée - (***) = Motif de liquidation


ARTS ET COLLECTIONS S.à r.l. 29, place de Paris Luxembourg	c649/91(*) 14.11.90-13.11.91(**) Cessation totale(***)	FABER Nicolas 25, Grand-Rue Diekirch	c704/91 25.05.91-24.05.92 Cessation totale
AZIZI Ardeshir 1, rue du Fort Bourbon Luxembourg	c637/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale	FAGO S.à r.l. 40, rue G.-D. Charlotte Mersch	c722/91 14.08.91-13.08.92 Cessation totale
BARTZ-KAULMANN Cathérine 14, rue de la Gare Vianden	c717/91 29.06.91-28.06.92 Cessation totale	FEYEREISEN Aloyse 4, rue Michel Rodange Differdange	c745/91 01.10.91-31.12.91 Déménagement
BEBEBULLE S.à r.l. 28, av. de la Porte-Neuve Luxembourg	c632/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale	FLENER Armand 2, rue de l'Ecole Mamer	c643/90 12.01.91-11.01.92 Cessation totale
BECKIUS Marianne 27, av. de la Liberté Differdange	c624/90 26.11.90-25.11.91 Cessation totale	FONBANK Léon 33, bd Roosevelt Luxembourg	c690/91 23.04.91-22.04.92 Cessation totale
BERTEMES Joseph 43, Grand-Rue Wiltz	c735/91 26.08.91-25.08.92 Cessation totale	FRIES S.à r.l. 63, Grand-Rue Wasserbillig	c729/91 01.08.91-31.07.92 Cessation totale
BETTENDORF Carlo 14, Grand-Rue Kayl	c655/90 15.02.91-14.02.92 Cessation totale	GEHLEN ELECTRO S.à r.l. 18, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c756/91 10.10.91-09.10.92 Cessation totale
BLEU MARINE S.à r.l. Centre Philippe II Luxembourg	c676/91 06.04.91-05.04.92 Cessation totale	GLESENER Christiane 11, rue Enz Remich	c684/91 29.04.91-28.04.92 Cessation totale
BOUSSER Margot 57, rue Victor Hugo Esch/Alzette	c644/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale	HEMMEN Robert 43-47, rue Zithe Luxembourg	c606/90 02.11.90-01.11.91 Cessation totale
BRAUN-GEYER 68, rue de Warken Ettelbruck	c630/90 01.01.91-31.12.91 Cessation totale	HOFFMANN Jean 35, rte de Longwy Pétange	c638/90 01.03.91-29.02.92 Cessation totale
COLJON Roger 11-15, rue Michel Rodange Differdange	c639A/90 15.01.91-14.01.92 Cessation totale	HOFFMANN Marie-Clémentine 62, av. de la Liberté Luxembourg	c727/91 07.07.91-06.07.92 Cessation totale
COLJON-BALANCE Germaine 11-15, rue Michel Rodange Differdange	c639/90 15.01.91-14.01.92 Cessation totale	HOLWECK Pierre Rue du Sanatorium Vianden	c736/91 15.08.91-14.08.92 Cessation totale
COLLARD Nicolas 27, rue Principale Rambrouch	c688/91 15.05.91-14.05.92 Cessation totale	JUNGELS Nelly 19, rue du Fort Elisabeth Luxembourg	c663/91 03.03.91-02.03.92 Cessation totale
CORTINA-SCHMIT Marie-Josée 14, Place de la Libération Diekirch	c716/91 01.07.91-30.06.92 Cessation totale	KERSCHEN Francis 40, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c700/91 25.05.91-24.05.92 Cessation totale
DE BORTOLI-KIEFFER Marguerite 2, rue des Ecoles Dudelange	c693/91 27.04.91-26.04.92 Cessation totale	KINTZINGER Carlo 33-35, av. de la Gare Esch/Alzette	c673/91 30.03.91-29.03.92 Cessation totale
DIDIER Marie-Louise 12, rue de Nacher Remich	c699/91 18.05.91-17.05.92 Cessation totale	LA FERME S.à r.l. 6, rue de l'Europe Remich	c636/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale
ENSCH SOEURS S.à r.l. 8, rue Beaumont Luxembourg	c738/91 01.10.91-30.09.92 Cessation totale	LOTUS ORIENTAL S.à r.l. 67, av. G.-D. Charlotte Dudelange	c647/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale

Ventes spéciales – Sonderverkäufe

LA BOUTIQUE S.à r.l. 218, rte d'Arlon Strassen	c694/91 09.05.91-08.05.92 Cessation totale	SANDRA Chaussures S.à r.l. 41, av. de la Gare Luxembourg	c665/91 01.03.91-28.02.92 Cessation totale
MEYERS-SCHAFFNER M.-S. 59, Grand-Rue Luxembourg	c658/91 20.02.91-19.02.92 Cessation totale	SCHEUER Michel 10, av. Fr. Clement Mondorf-les-Bains	c642/91 09.09.91-08.09.92 Cessation totale
MUNHOWEN Marcel 10, place Kinnen Dudelange	c627/90 23.11.90-22.11.91 Cessation totale	SCHMINKDEPPCHEN S.à r.l. 45, av. de la Gare Luxembourg	c730/91 01.08.91-31.07.92 Cessation totale
NEW CUIR S.à r.l. 61, av. de la Liberté Luxembourg	c734/91 01.10.91-31.12.91 Transformation immobilière	SCHWACHTGEN Jeanne 5, rue Jean Jaurès Dudelange	c641/90 14.01.91-13.01.92 Cessation totale
NOUVELLE VOGUE S.à r.l. 71, Grand-Rue Ettelbruck	c681/91 18.04.91-17.04.92 Cessation totale	STEMPER-SCHAICH Marguerite 355, rte de Thionville Hesperange	c622/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale
PALM-MOLITOR Jean 28, rue des Capucins Luxembourg	c749/91 10.10.91-09.02.92 Cessation totale	THILL Marie-Claire 5, rue de Wilwerdange Troisvierges	c726/91 05.07.91-04.07.92 Cessation totale
PERLE Boutique S.à r.l. 16, rue du Marché-aux-Herbes Luxembourg	c613/90 26.11.90-25.11.91 Cessation totale	TISSUS THEISEN S.à r.l. 82, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c755/91 17.10.91-16.01.92 Transformation immobilière
POOL INTERNATIONAL S.A. 11-13, rue Collart Bettembourg	c725/91 18.03.91-17.03.92 Cessation totale	TOUTSCH Albert 60, Grand-Rue Troisvierges	c603/90 02.11.90-01.11.91 Cessation totale
POULLIG Maria 166, av. Charlotte Obercorn	c646/90 12.02.91-11.02.92 Cessation totale	UNIQUE S.A. 413, route de Longwy Luxembourg	c744/91 24.09.91-23.12.91 Transformation immobilière
RAFFAELLO MODE S.à r.l. 12-14, bd d'Avranches Luxembourg	c671/91 01.09.91-31.08.92 Cessation totale	WEILAND Claude 219, av. de la Liberté Niedercorn	c642/90 08.07.91-07.07.92 Cessation totale
REHLINGER Denise 21, Grand-Rue Clervaux	c652/91 15.02.91-14.02.92 Cessation totale	ZEIMET Rosa 11, rue Principale Rambrouch	c674/91 02.04.91-01.04.92 Cessation totale

Soldes d'hiver

Il est porté à la connaissance des intéressés que par arrêté ministériel du 20 septembre 1990, les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine période de vente en soldes est fixée comme suit:
Début: samedi, le 28 décembre 1991 – Clôture: samedi, le 11 janvier 1992 inclus.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG			TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG	
TOUS LES SERVICES D'UNE FIDUCIAIRE COMPÉTENTE ET AVANCÉE		UNE ORGANISATION MONDIALE POUR L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES		
<i>Registre de Commerce de Luxembourg:</i> A-26425		<i>Renseignements:</i> Mme Josette MULLER, Dir. Admin.		
Téléphone: 2 02 98 (5 lignes) 47 41 64 (5 lignes)	Bureaux: 82, avenue Victor Hugo LUXEMBOURG		Télex: 1856 TOSON LU	

Projets de loi et de règlements soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère des Travaux Publics

- Projet de règlement grand-ducal concernant les produits de construction.
- Projet de règlement grand-ducal portant application en droit luxembourgeois des directives CEE relatives aux marchés publics de travaux et de fournitures.

Ministère de l'Economie

- Projet de règlement grand-ducal concernant les vérifications à effectuer au titre du règlement CEE 4064/89 du Conseil du 21 décembre 1989 relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises.

Ministère de l'Energie

- Projet de loi concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ministère des Finances

- Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1992.

Ministère de l'Aménagement du Territoire

- Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal modifié du 30 décembre 1985 portant adaptation au progrès technique des annexes faisant partie intégrante de la loi du 18 mai concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 1987 concernant la teneur en soufre des fuels-oils lourds et modifiant l'article 9 du règle-

ment grand-ducal du 26 juin 1986 concernant la teneur en plomb de l'essence avec plomb et la commercialisation de l'essence sans plomb.

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} août 1988 relatif à la teneur en soufre des gas-oils.
- Projet de règlement grand-ducal fixant certaines modalités d'application du règlement CEE N° 594/91 du Conseil du 4 mars 1991 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ministère de la Santé

- Projet de règlement grand-ducal relatif à l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires.
- Projet de règlement ministériel concernant l'étiquetage des arômes destinés à être vendus au consommateur final.
- Projet de loi relatif à la mise sur le marché de certaines catégories de médicaments.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 29 avril 1983 portant exécution de la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments.

Ministère des Transports

- Avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution de Directives des C.E. relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues (série S).

Ministère du Travail

- Projet de règlement grand-ducal portant application en droit luxembourgeois des directives CEE relatives aux marchés publics de travaux et de fournitures.
- Projet de règlement ministériel portant fixation d'un jour férié légal de rechange pour l'année 1992.

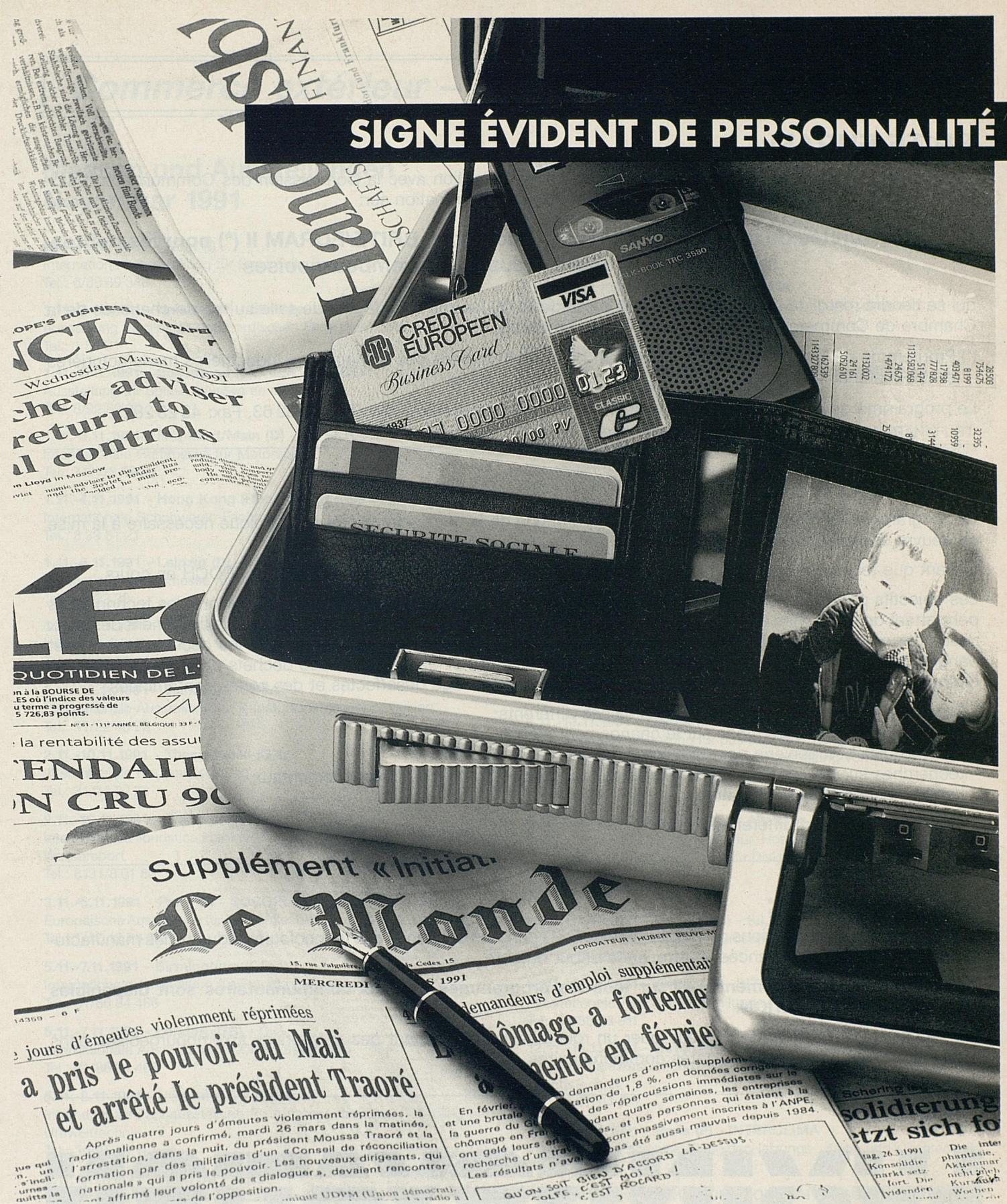
Dirigeants, croyez-vous que votre personnel est le moteur de votre entreprise? Nous tenons à votre disposition de nombreuses références de succès concernant la formation du personnel aux techniques de vente et de communication.

**Notre but:
la satisfaction de nos clients**

*sales trainings
luxembourg* s.à.r.l.

Tél.: 45 00 04 Fax: 45 20 21

SIGNE ÉVIDENT DE PERSONNALITÉ



La Business Card Visa: Mieux qu'une carte de crédit, signe évident de personnalité, elle deviendra votre compagnon fidèle de toutes les situations.

La Business Card vous apportera la sécurité que vous recherchez pour vos voyages d'affaires.

Pour des informations complémentaires, demandez notre documentation complète sur les nombreux services, assistances et assurances dont vous fait bénéficier la Business Card Visa.

Le Crédit Européen vous assurera un service efficace et personnalisé que vous attendez d'une vraie carte de société.

 **CREDIT EUROPEEN**

Service Business Card de Visa
(Service Commercial)
Tél.: 44 99 15 01/503

BRITE/EURAM:

Le Ministère de l'Economie et LUXINNOVATION, en collaboration avec la Commission des Communautés Européennes-DG XII, ont le plaisir de vous inviter à la séance d'information sur:

Les opportunités du prochain appel aux propositions BRITE/EURAM II (*) pour les petites, moyennes et grandes industries luxembourgeoises

qui se tiendra mardi, le 26 novembre 1991 à partir de 16.00 heures dans la grande salle au rez-de-chaussée de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

(*) Programme de recherche et développement dans les domaines des technologies industrielles manufacturières et des matériaux avancés.

Le programme détaillé est à votre disposition auprès de LUXINNOVATION (Tel.: 43 62 63, Fax: 43 23 28).

ENVIRONNEMENT:

Ce programme spécifique vise à contribuer à la création de la base scientifique et technique nécessaire à la mise en oeuvre de la politique communautaire en matière d'environnement.

En tant que tel, il constitue une extension et un prolongement des programmes STEP et EPOCH en cours.

Les objectifs principaux sont entre autres de promouvoir les «technologies propres», d'améliorer les technologies permettant de réduire les émissions dans l'atmosphère, d'introduire de nouveaux systèmes de traitement des eaux usées permettant de réutiliser les eaux industrielles, de recycler les déchets, et surtout les déchets toxiques et dangereux, de promouvoir des méthodes sûres de traitement et d'élimination des déchets et de rechercher des méthodes appropriées pour la réhabilitation des sites de stockage désaffectés et des zones contaminées.

Le programme se subdivise en quatre domaines différents:

- participation aux programmes sur le changement global;
- technologies et ingénierie pour l'environnement;
- recherches sur les aspects économiques et sociaux des problèmes environnementaux;
- risques technologiques et naturels.

Les dates limites sont différentes pour chaque domaine de R&D.

BRITE/EURAM:

Un nouvel appel à propositions du programme de R&D dans les domaines des technologies industrielles manufacturières et des matériaux avancés va être lancé début octobre.

Des informations supplémentaires sur tous les programmes de R&D communautaires sont disponibles auprès de LUXINNOVATION.

Sur demande, LUXINNOVATION peut jouer un rôle d'accompagnement des entreprises luxembourgeoises dans leurs démarches auprès des autorités communautaires.



SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
B. P. 1304
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63
Télex: 60174 chcom
Téléfax: (352) 43 83 26

Messen und Ausstellungen November 1991

November 1991 - Rom (I)

Internationale Ausstellung für Elektronik, Energie und Raumfahrt
Tel.: 6/68 69 343

1.11.-3.11.1991 - Helsinki (F) - Skiexpo

Ausstellung für alpinen und nordischen Skilauf und Wintertourismus
Tel.: 1 50 91

1.11.-3.11.1991 - Sollentuna (S) - LEK & HOBBY

Ausstellung für Spiele, Spielwaren und Hobby
Tel.: 8/92 59 00

1.11.-3.11.1991 - Frankfurt/Main (D) - INTERRACE

Internationale Fachmesse für Motorsport
Tel.: 7127/8 09 08

1.11.-4.11.1991 - Hong Kong (Hong Kong) - Inter-Footwear

Internationale Schuhwaren-Fachmesse
Tel.: 8 33 51 21

1.11.-6.11.1991 - Leipzig (D) - Leipziger Baumesse

Internationale Fachmesse für die gesamte Baubranche
Tel.: 41/22 30

1.11.-11.11.1991 - Brüssel (B) - CARAVANING

Internationale Fachmesse für Wohnwagen und Motorhomes
Tel.: 2/380 21 21

2.11.-10.11.1991 - Gent (B) - LINEA

Internationale Ausstellung für Kunst, Kunstgewerbe, Design
Tel.: 91/22 40 22

2.11.-10.11.1991 - Thessaloniki (GR)

Internationale Bootsausstellung
Tel.: 31/23 92 21

2.11.-10.11.1991 - Frankfurt/Main (D)

Internationale Touristica Frankfurt mit Reisemobil, Caravan, Camping, Wassersport
Tel.: 6131/8 01 80

3.11.-6.11.1991 - Paris (F) - SURGEL Expo

Europäische Ausstellung für Tiefkühltechnik, Ausrüstung und Produkte
Tel.: 1/47 42 79 09

5.11.-7.11.1991 - Birmingham (GB)

Internationale Ausstellung für Fracht und Vertrieb
Tel.: 81/86 84 466

5.11.-7.11.1991 - London (GB) - C.G.

Internationale Ausstellung für Computergrafik
Tel.: 81/86 84 466

5.11.-8.11.1991 - Utrecht (NL) - Ecotech

Internationale Fachausstellung für Abfallverarbeitung, Recycling und Umwelttechnik
Tel.: 30/95 59 11

5.11.-8.11.1991 - Wien (A) - IKAL

Internationale Fachmesse für Krankenhaus, Arzt und Labor
Tel.: 221/48 30 98

6.11.-8.11.1991 - Paris (F) - ALARMES PROTECTION SECURITE

Internationale Ausstellung für elektronische Sicherheitssysteme, Personen- und Arbeitsschutz, Diebstahl-, Einbruch- und Feuerschutz
Tel.: 1/47 56 50 00

6.11.-9.11.1991 - Köln (D) - fsb

Internationale Fachmesse für Freizeit-, Sport- und Bäderanlagen mit internationalem Kongreß
Tel.: 221/82 10

6.11.-9.11.1991 - Köln (D) - IRW

Internationale Fachmesse für Instandhaltung, Reinigung und Wartung
Tel.: 221/82 10

6.11.-10.11.1991 - Turin (I) - NUOVE TECNOLOGIE

Internationale Messe für neue Technologien und Innovationen
Tel.: 11/65 69

6.11.-10.11.1991 - Valencia (E) - FIMMA

Internationale Fachmesse für Holzbearbeitungsmaschinen
Tel.: 2236/6 82 73

6.11.-10.11.1991 - Valencia (E) - MADERALIA

Internationale Ausstellung für die Holzbearbeitung, Eisenwaren, Tischlerei, Heimwerkerbedarf und Dekoration
Tel.: 2236/6 82 73

7.11.-10.11.1991 - Frankfurt/Main (D) - EXPOLINGUA FRANKFURT

Internationale Ausstellung für Sprachen, Übersetzungen und mehrsprachige Kommunikation
Tel.: 6131/8 01 80

7.11.-10.11.1991 - Leipzig (D) - Wein & Gourmet

Internationale Wein- und Spezialitätenmesse
Tel.: 32 53 79

8.11.-17.11.1991 - Madrid (E) - FERIARTE

Antiquitätenmesse
Tel.: 61/281 77 90

9.11.-10.11.1991 - Hannover (D) - INTERRADIO

Internationale Ausstellung für Amateurfunk, Computer-Technik und Hobby-Elektronik
Tel.: 511/99 09 50

9.11.-13.11.1991 - Genua (I) - TECNHOTEL

Internationale Ausstellung für das Beherbergungsgewerbe mit ARREDOCONTRACT-Fachmesse für Inneneinrichtung von Hotels, Öffentlichen Gebäuden und Gemeinschaftsbetrieben
Tel.: 10/5 39 11

9.11.-13.11.1991 - Salzburg (A) - Alles für den Gast

Internationale Fachausstellung für Hotellerie und Gastronomie mit internationaler Fachausstellung für Diskothekenausstattung und Lichteffekte
Tel.: 626/3 79 71

10.11.-14.11.1991 - Brüssel (B) - S.I.M.B.

Internationale Möbelmesse - Brüssel
Fax: 21 86 226

12.11.-14.11.1991 - Berlin (D) - INTERMODAL

Internationale Transportausstellung
Tel.: 81/33 03 911

12.11.-15.11.1991 - Birmingham (GB) - AUTOTECH

Internationale Ausstellung für Bus-, LKW- und PKW-Produkte und Fertigungstechnik
Tel.: 21/78 04 171

12.11.-16.11.1991 - Paris (F) - INTERCLIMA

Internationale Fachausstellung der Heizungs-, Kälte- und Klimatechnik
Tel.: 1/47 56 50 00

12.11.-16.11.1991 - Zürich (CH) - IOP-ÖLHYDRAULIK/PNEUMATIK

Internationale Fachmesse für Fluidtechnik
Tel.: 1/82 56 363

12.11.-16.11.1991 - München (D) - Productronica

Internationale Fachmesse der Elektronik-Fertigung
Tel.: 89/5 10 70

12.11.-19.11.1991 - Paris (F) - BATIMAT

Internationale Fachausstellung für Baustoffe, Bauteile und den Innenausbau
Tel.: 1/47 56 50 00

Commerce extérieur – Außenhandel

13.11.-17.11.1991 - Mailand (I) - SIMEI

Internationale Ausstellung für Kellerei und Flaschenabfüllanlagen
Tel.: 2/80 15 95

14.11.-20.11.1991 - Köln (D) - Art Cologne

Internationaler Kunstmarkt
Tel.: 221/82 10

15.11.-19.11.1991 - Luxembourg (L) - CAR SPEZIAL

Internationale Automobil-Ausstellung
Tel.: 4 39 91

16.11.-18.11.1991 - Brüssel (B) - INCOF

Internationale Optik- und Optometrie-Messe
Tel.: 2/47 70 433

16.11.-18.11.1991 - Paris (F) - FUNERAIRE

Internationale Fachmesse für Bestattungsbedarf
Tel.: 1/40 76 45 00

16.11.-20.11.1991 - Essen (D) - „A“

Internationale Antiquitäten- und Kunstausstellung
Tel.: 201/72 440

16.11.-24.11.1991 - München (D) - GREGER RACING SHOW

Internationale Automobil-, Sportwagen- und Motorrad Ausstellung
Tel.: 89/81 19 990

18.11.-22.11.1991 - Paris (F) - COMONIC

Internationale Fachmesse für Elektronikbauteile
Tel.: 1/49 09 64 40

18.11.-22.11.1991 - Paris (F) - MESUCORA

Internationale Ausstellung für Meß-, Prüf-, Regel- und Automations-
technik
Tel.: 1/40 39 16 65

18.11.-22.11.1991 - Paris (F) - PHYSIQUE

Physik-Ausstellung
Tel.: 1/47 07 32 98

18.11.-22.11.1991 - Paris (F) - PRODUCTIQUE

Internationale Ausstellung für Industrieroboter, CAD/CAM, CIM, Auto-
matisierung und Projektierung in der automatisierten Fertigung
Tel.: 1/40 39 16 65

18.11.-24.11.1991 - Mailand (I) - EICMA

Internationale Fahrrad- und Motorradausstellung
Tel.: 2/66 98 18 18

19.11.-22.11.1991 - Wiesbaden (D) - SIGN Europe

Internationale Ausstellung für Zeichnen und Schilder
Tel.: 611/52 70 17

19.11.-22.11.1991 - Göteborg (S) - SCANAUTOMATIC

Internationale Messe für Industrieautomation
Tel.: 31/10 91 00

20.11.-23.11.1991 - Düsseldorf (D) - MEDICA plus BIOTEC

Diagnostica-Therapeutica-Technica-Informatica-Biotechnica-Juri-
stica - Internationaler Kongreß und Fachmesse
Tel.: 211/45 60 01

20.11.-22.11.1991 - Bordeaux (F) - EUREFI

Europäische Ausstellung für industrielle Ausrüstung und Zulieferpro-
dukte
Tel.: 56 81 17 32

20.11.-23.11.1991 - St. Gallen (CH) - ENUTEC

Internationale Tagungen mit Fachmesse für industrielle Energie- und
Umwelttechnik
Tel.: 52/23 23 17

20.11.-24.11.1991 - Turin (I) - RESTRUCTURA

Ausstellung Technik, Ausrüstung, Anlagen und Materialien für Bau,
Renovierung und Instandhaltung
Tel.: 11/65 69

21.11.-23.11.1991 - Brüssel (B) - BTF

Internationale Tourismus-Fachmesse
Tel.: 2/47 70 434

21.11.-24.11.1991 - Bangkok (Thailand) - LEATHER & FOOTWEAR ASIA

Internationale Fachausstellung der Leder-Industrie
Tel.: 211/55 62 81

21.11.-29.11.1991 - Moskau (UDSSR) - COMITECH

Internationale Ausstellung kombinierter Techniken für Wissenschaft,
Forschung und Produktion sowie Technologien für Industrieparks,
Joint Ventures
Tel.: 221/69 40 11

22.11.-26.11.1991 - Thessaloniki (GR) - HOTELIA

Internationale Ausstellung: Ausrüstung und Catering für Hotels,
Restaurants, Konditoreien, Bäckereien, Krankenhäuser und Läden
Tel.: 31/23 92 21

22.11.-27.11.1991 - Amsterdam (NL) - CARAVEN + CAMPING RAI

Internationale Caravan- und Camping-Ausstellung
Tel.: 20/44 09 44

24.11.-25.11.1991 - Düsseldorf (D)

Fashion Promotions Düsseldorf
Tel.: 211/43 96 01

26.11.-28.11.1991 - Karlsruhe (D) - Datasafe

Internationale Fachmesse und Kongreß für Datensicherheit
Tel.: 711/61 94 60

26.11.-28.11.1991 - Karlsruhe (D) - RISC

Internationale Fachmesse und Kongreß für RISC/TRANSPUTER-
Architekturen und Anwendungen
Tel.: 711/61 94 60

26.11.-28.11.1991 - Karlsruhe (D) - TOOL

Internationale Fachausstellung und Kongreß für Software- und Daten-
bank Management
Tel.: 711/61 94 60

26.11.-29.11.1991 - Paris (F) - MILIPOL

Internationale Ausstellung von Ausrüstungen für Polizei, zivile Sicher-
heit und Militär
Tel.: 1/40 74 07 06

26.11.-29.11.1991 - Utrecht (NL) - INTERALARM

Internationale Fachmesse für Katastrophenschutz
Tel.: 30/95 59 11

26.11.-29.11.1991 - Utrecht (NL) - Inter Office

Fachmesse für Büroeinrichtung
Tel.: 30/95 59 11

26.11.-29.11.1991 - Utrecht (NL) - SECURITY

Internationale Sicherheits-Fachmesse
Tel.: 30/95 59 11

Commerce extérieur – Außenhandel

26.11.-29.11.1991 - Valencia (E) - INDUFERIAS

Internationale Ausstellung: Ausrüstung für Vergnügungsparks und Jahrmärkte sowie Glücksspielautomaten
Tel.: 2236/6 82 73

26.11.-30.11.1991 - Mailand (I) - MAC

Internationale Ausstellung: Geräte für Chemie, Analyse, Forschung, Prüfung und Biotechnologie
Tel.: 2/48 15 541

26.11.-4.12.1991 - Moskau (UDSSR) - INPRODTORGMASCH

Internationale Fachausstellung: Ausrüstung für die Nahrungsmittelindustrie, Handelsbetriebe und Gaststätten
Telex: 41 11 85

28.11.-2.12.1991 - Mailand (I) - Expo Detergo

Internationale Ausstellung für Wäscherei und Reinigung-Maschinen und Produkte
Tel.: 2/32 48 46

28.11.-8.12.1991 - Paris (F)

Internationale Motorradausstellung
Tel.: 1/47 23 59 40

30.11.-4.12.1991 - Rimini (I) - SIAA

Internationale Ausstellung für Hotelausrüstung
Tel.: 541/711 711

Dezember 1991

3.12.-5.12.1991 - Köln (D) - MARICHEM

Chemietransporte - Internationale Ausstellung und Konferenz
Tel.: 71/43 69 774

6.12.-16.12.1991 - Paris (F)

Internationale Ausstellung für Schwimmbäder, Heilquellen und Sauna
Tel.: 1/45 62 84 58

7.12.-11.12.1991 - Hamburg (D) - ART HAMBURG

Internationale Kunstmesse
Tel.: 40/35 690


6.12.-16.12.1991 - Paris (F) - NAUTIQUE

Internationale Bootsschau
Tel.: 1/45 62 84 58

20.12.-22.12.1991 - Brüssel (B)

Internationale Rennwagen-Ausstellung
Tel.: 2/64 02 873

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung. Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.



une bonne
impression ...

imprimerie fr. faber

tél. 32 87 32-1

7501 Mersch · rue des Prés 7 · BP 88
2610 Luxembourg · rte de Thionville 116

«New realities for doing business in Iran» Séminaire sous les auspices de Benelux

Dans le cadre de la collaboration entre les services de promotion des exportations des pays du Benelux, le secrétariat général de l'Union Economique Benelux organise, conjointement avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, l'Office Belge du Commerce Extérieur et le service d'information économique du Ministère des Affaires économiques des Pays-Bas une journée d'études sur le thème «New Realities for doing Business in Iran».

Ce séminaire se déroulera à Breda, le 20 novembre 1991, au «Turfschip van Breda».

Début de la journée d'études: 10h30
Droit d'inscription: 4.000.- Flux par personne (déjeuner inclus).

Les intéressés peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Service Commerce Extérieur, M. Yves Gonner, Tél.: 43 58 53.

Séminaire: Investir au Portugal

La Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise organise le mardi, 10 décembre 1991, un séminaire à Bruxelles.

Ce séminaire d'une demi-journée, suivi d'un déjeuner, a pour objet de fournir les informations nécessaires pour la réalisation d'un investissement dans le secteur immobilier au Portugal. Il renseignera sur les formalités juridiques, les aspects liés à la construction, les aspects fiscaux et financiers, etc.

Les exposés seront présentés en langue française par des spécialistes portugais et belges installés au Portugal.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce, M. Vollmar, Tél.: 43 58 53.

Propositions d'affaires

Les entreprises intéressées aux propositions d'affaires mentionnées ci-après sont priées de contacter la Chambre de Commerce.

Coopération

– Groupement français de scieries recherche coopération pour sciage en chêne, hêtre, pin, sapin, épicéa et douglas au Luxembourg.

Représentations

– Société espagnole, fabricant de petite maroquinerie, recherche importateur/distributeur au Luxembourg.

– Importante société de recouvrement de créances, de contentieux et d'enquêtes, recherche partenaire pour extension d'activités au Benelux, Royaume-Uni et pays scandinaves.

– Consortium de coopératives de pêcheurs et agriculteurs cherche représentant ou importateur pour commercialiser ses produits de poissons frais et congelés, pâté et jambon de plusieurs variétés de gibier, fruits frais pour le Luxembourg.

– Société française d'extension de plaques alvéolaires en polycarbonate recherche des partenaires spécialisés dans la distribution du plastique au Luxembourg.

– Société belge cherche importateur avec entrepôt et distribution dans le domaine de la parfumerie/droguerie/supermarché au Luxembourg.

– Atelier de peinture cherche agent ou distributeur au Luxembourg et dans les pays limitrophes pour ses tableaux miniaturisés sur émaux.

Tchécoslovaquie

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises des propositions de coopération tchécoslovaques publiées récemment dans Ecoservice, le bulletin économique de l'agence de presse C.T.K..

Carnets A.T.A. – Tarification

Nous avons l'honneur de vous informer que suite à une hausse des primes d'assurance et des frais de dossiers pratiquée par la compagnie d'assurance-crédit, la Chambre de Commerce se voit obligée de procéder à une révision des tarifs d'émission des carnets A.T.A.

Les entreprises intéressées peuvent s'adresser au Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce.

Tunisie

L'Ambassade de la République Tunisienne à Bruxelles nous informe que le Centre de Promotion des Exportateurs (CEPEX) organise un Symposium sur le Partenariat Commercial Tuniso-Européen.

Le programme du séminaire comporte des conférences animées par des spécialistes en matière de distribution, des travaux d'atelier entre partenaires et des visites professionnelles.

Le CEPEX prendra en charge l'hébergement, la restauration et le déplacement à l'intérieur du territoire tunisien des participants européens au symposium.

Les entreprises intéressées peuvent s'adresser au Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce.

France – Colloque Européen de la Franchise – Paris 14 et 15.11.1991

Le service commercial de l'Ambassade de France à Luxembourg attire l'attention sur le colloque européen organisé en France par la Fédération Française de la Franchise qui se tiendra à Paris les 14 et 15 novembre 1991 et qui devrait apporter une contribution importante de l'Europe du Commerce en faisant bénéficier franchiseurs et franchisés de la CEE du savoir-faire de nombreux experts américains de cette technique commerciale.

Une brochure qui décrit fort bien ce colloque est disponible auprès du Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce.

A partir du 1^{er} novembre 1991, les tarifs suivants sont ainsi applicables:

- formulaire de demande: 20.-
- prix de base du carnet: 1.600.-
- caution remboursable: 500.-
- feuille supplémentaire: 10.-
- supplément à payer: 10.-

valeur marchandise LUF	supplément à payer par tranche de LUF 10.000
de 1 à 1.000.000	40.- LUF
de 1.000.001 à 3.000.000	30.- LUF
de 3.000.001 à 10.000.000	20.- LUF
supérieur à 10.000.000	15.- LUF

computer business center LE DUO DE CHOC



Toute espèce qui n'a pas su évoluer à temps est condamnée à disparaître pour laisser la place à une espèce mieux adaptée aux nouvelles conditions du milieu!

"Ch. Darwin"

Aujourd'hui, aucune entreprise n'oserait plus envisager son avenir sans ordinateur. C'est pourquoi **computer business center** conçoit des architectures informatiques hétérogènes, adaptées à la taille de votre société et ouvertes sur ses développements futurs. Aux PME, PMI comme aux grands comptes, **cbc** propose, après un audit approfondi, des solutions micro et mini extensibles, performantes et évolutives aux impératifs actuels et à venir.

Associée aux meilleurs constructeurs, **cbc** ne se contente pas de livrer des colis soigneusement

emballés mais vous conseille et installe des configurations clés en mains, assurant service technique et formation de votre personnel.

L'informatique signée **cbc**, c'est l'assurance d'un investissement rentable et l'assistance permanente d'un partenaire de confiance.

En voulez-vous la preuve?

Consultez nous sans engagement, au 40.06.30
cbc vous offre votre premier diagnostic.



Apple

Authorized Apple Dealer



computer business center

Authorized Compaq Dealer

COMPAQ

computer business center
☎ 40.06.30 - Tfax: 40.06.34

01011001010110
0001010110100
1101011010100
11001110

**16, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg**

Cours du soir de la Chambre de Commerce

I. Redécouvrir les subtilités des langues française et anglaise

Dès la rentrée scolaire 1991/92 la Chambre de Commerce organise, dans le cadre de son programme de formation continue, des cours du soir récapitulatifs des langues française et anglaise s'adressant plus particulièrement à des personnes ressentant le besoin de rafraîchir leurs connaissances du français ou de l'anglais, outils de communication indispensables dans pratiquement tous les secteurs d'activité de l'économie moderne.

Les cours, qui se donnent à raison d'une séance hebdomadaire, comportent des rappels utiles des règles de grammaire et d'orthographe tels l'accord du participe passé ou présent, la concordance des temps, la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers, le pluriel des mots composés...

A l'aide d'une multitude d'exemples pratiques, les participants finiront par maîtriser les principales difficultés des deux langues sans pour autant être submergés d'éléments théoriques.

Outre des exercices de style, les cours donneront un aperçu sur les techniques de rédaction de lettres personnelles, commerciales et administratives.

Les inscriptions sont reçues soit par téléphone sous le N° 43 58 53, soit par les chargés de cours lors des premières séances. Le droit d'inscription fixé à F 2.000.- par cours, est à virer au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service de la formation continue. Les cours ont débuté les mardi 1^{er} octobre (anglais) et mercredi, 2 octobre (français) au Centre de Formation de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg. Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés au secrétariat du service de la formation continue de la Chambre de Commerce.

II. L'apprentissage de l'économie, outil indispensable pour toute activité professionnelle

Dans le cadre de son programme de formation continue la Chambre de Commerce a fait débiter le mercredi 2 octobre, un cours d'économie destiné à toutes les personnes désireuses d'améliorer leur culture générale économique et de participer à un cours vivant permettant de leur ouvrir de nouveaux horizons dans leur carrière professionnelle.

Ce cours d'économie, dont l'approche est consciemment pragmatique contiendra également des notions de finance, de comptabilité, de droit et de gestion des entreprises.

Une série d'exemples observés dans la réalité, permettra de mieux illustrer les mécanismes faisant tourner une économie moderne et les rouages qui font le succès ou l'échec d'une entreprise.

Les inscriptions pour ce cours, qui se donne à raison d'une séance hebdomadaire, sont reçues soit par téléphone sous le N° 43 58 53, soit par le chargé de cours lors des premières séances. Le droit d'inscription fixé à F 5000.-, est à virer au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service de la formation continue. Le cours se tient au Centre de Formation de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg. Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés au secrétariat du service de la formation continue de la Chambre de Commerce.

Buchhaltungs- und Korrespondenzkurse der Handelskammer

Die Fortbildungsabteilung der Handelskammer möchte hiermit die interessierten Leser auf den Beginn der Buchhaltungs- und Korrespondenzabendkurse hinweisen, die von der Handelskammer von Anfang Oktober 1991 bis Ende März 1992 abgehalten werden.

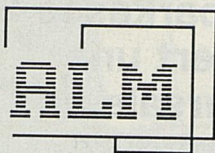
Der **Buchhaltungskursus** für Anfänger (1. Jahr) macht die Teilnehmer mit den Fachausdrücken und der Methodik der doppelten Buchführung vertraut und gibt außerdem einen Einblick in die hauptsächlichsten steuerlichen Bestimmungen, denen die Buchführung unterliegt. Der zweite Lehrgang umfaßt eine kurze Wiederholung des Lehrstoffes des ersten Jahres, behandelt ausführlich die Jahresabschlussbuchungen und erläutert die einkommensteuerliche Behandlung des sich aus der Buchführung ergebenden Betriebsgewinnes. Das Programm des dritten Jahres begreift eine längere Besprechung der Grundprinzipien der Bilanz- und Kostenanalyse, sowie eine Einführung in das luxemburgische Steuerwesen, wobei besonders auf die Einkommen-, Gewerbe- und Vermögenssteuer eingegangen wird. Insofern entsprechende Vorkenntnisse bestehen, kann eine Anmeldung sofort für den zweiten oder dritten Lehrgang erfolgen.

Seit vergangenem Herbst besteht außerdem die Möglichkeit nach erfolgreichem Abschluß des dreijährigen Zyklus einen zusätzlichen Lehrgang über die Informatisierung der Buchhaltung zu belegen. In diesem achtmonatigen Abendkurs haben die Teilnehmer die Möglichkeit den Einsatz eines EDV-Programmes in der Praxis am Personal-Computer zu erarbeiten und einzuüben.

Der Kursus in französischer **Handelskorrespondenz** ist vorwiegend denen zu empfehlen, die keine besondere Ausbildung in den üblichen Handelsfächern erhalten haben. Er vermittelt, neben zahlreichen Briefwendungen, gewisse betriebswirtschaftliche Kenntnisse und erläutert die verschiedenen Geschäftsvorgänge, die der Handelskorrespondenz zugrunde liegen. Der englische Korrespondenzlehrgang wird im kommenden Schuljahr aus technischen und organisatorischen Gründen ausnahmsweise nicht abgehalten.

Nachdem der in der Session 1990-91 eingeführte Lehrgang zur Wiederauffrischung und Erweiterung der Kenntnisse in der französischen Sprache eine so große Resonanz gefunden hatte, wird in diesem Jahr parallel dazu auch ein „Wiederholungskursus“ für die englische Sprache angeboten. Diese Kurse, auf die wir in den nächsten Tagen noch im Detail in der Presse zurückkommen werden, sollen auch der Vorbereitung auf die vorerwähnten Handelskorrespondenzkurse dienen.

Die Kurse werden im Athenäum, bld Pierre Dupong in Luxemburg-Merl, und teilweise auch in der Handelskammer, rue Alcide de Gasperi auf Luxemburg-Kirchberg abgehalten. **Die Einschreibungen zu sämtlichen Kursen** können telefonisch unter der Nummer 43 58 53, sowie zu Beginn der jeweiligen Kurse erfolgen. Einzelheiten über Inhalt und Ablauf der einzelnen Lehrgänge können telefonisch bei der zuständigen Abteilung der Handelskammer erfragt werden (Tel. 43 58 53).



® 1991

natürlich mit Interface zu
Ihrem Buchungssystem,
u.a. SEBIOS, EMOS

das Aktiv- und Passivmanagement macht Zinsänderungsrisiken transparent

ALM[®] erstellt

- die Zinsänderungsbilanz
- den Liquiditätsablauf
- Zahlungsstromübersichten
- Fälligkeitsübersichten
- Gap-Analysen

Technische Informationen

- Relationale Datenbank
- 4 Generation Language
- Down-Load in beliebige Spreadsheet-Systeme
- Graphische Darstellung
- Einsetzbar auf mehr als 100 Computertypen
- Möglichkeit zur eigenen Erweiterung
- Postscriptlisten

u.v.m.

FERNBACH-Software S.A.

10, RUE DE VIANDEN B.P. 737 L-2017 LUXEMBOURG TEL: 45 45 39

Neuerscheinung im luxemburgischen Buchhandel: „Carlo Hemmer, sein Leben - sein Werk“

Die Veröffentlichung dieses Anfang September erschienenen Buches geht auf eine Initiative des „Carlo Hemmer Memorial Lunch“ zurück. Die Herausgeber haben in diesem Buch Texte von und über Carlo Hemmer, dem langjährigen Direktor der Handelskammer, zusammengestellt. Lex Jacoby hat sich bereit erklärt, einen biographischen Essai zu schreiben, während Hugues Schaffner die aus 1600 Titeln bestehende Bibliographie zusammengestellt hat. Erwähnenswert ist auch das Resultat einer graphologischen Analyse, der Carlo Hemmers Schrift unterzogen wurde.

Der leider allzu früh tödlich verunglückte Adrien Ries bemerkte, daß man bei der Auswahl der Texte die zwei Seiten der Persönlichkeit Carlo Hemmers würdigen wollte, „den Naturfreund und den kritischen Bürger“. So enthält dieses neue Buch den aus Aufzeichnungen und bereits zum Teil veröffentlichten Artikeln zusammengestellten zweiten Band des „Besinnlich – kritischen Wanderbuches“ sowie die Originalfassung der 1966 gehaltenen Rede „De Bierger am Staat“, „in mancher Hinsicht das politische Testament Carlo Hemmers“.

La politique de coopération dans la région Sar-Lor-Lux

Invité par le Comité national luxembourgeois de la ligue européenne de coopération économique, M. Jean-Marie Rausch, Ministre français délégué aux Postes et aux Télécommunications et Maire de Metz, a donné une conférence vendredi, le 13 septembre, à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cours de son allocution, M. Rausch qualifia sa politique comme étant celle «d'une coopération volontariste visant à anticiper sur 1993 et à préparer l'ouverture européenne», illustrée par trois objectifs fondamentaux consistant à

- créer un espace de coopération transfrontalière
- favoriser le développement d'échanges avec des partenaires extérieurs
- faire entendre sa voix dans la construction européenne

L'orateur rappela que la Grande Région Sar-Lor-Lux, composée du Luxembourg belge, du Grand-Duché de Luxembourg, des Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat ainsi que de la région de Lorraine est un territoire fort d'une population de 7,6 millions d'habitants dont 3,2 millions d'actifs s'inscrivent dans un objectif de compétitivité avec les plus fortes régions européennes.

Et M. Rausch de souligner que faire émerger les potentiels, développer les moyens de communication, promouvoir le développement économique constituent pour la Lorraine, les missions principales qui conditionnent sa participation active à cet espace de coopération.

Dans le domaine des infrastructures de communication, deux actions significatives ont été menées, à savoir l'élaboration du concept d'Airpole qui constitue un véritable pôle aérien résultant de l'union des aéroports du Luxembourg, de Sarrebruck et de Metz-Nancy-Lorraine et la mise en place de dessertes ferroviaires cadencées reliant en particulier Luxembourg et Nancy et améliorant ainsi les échanges entre les deux régions.

M. Rausch a également relevé qu'au niveau de la formation, les principales universités de l'espace Sar-Lor-Lux ont signé, en 1984, une charte de coopération universitaire dont les actions doivent à terme permettre la constitution d'une université européenne à campus dispersé.

Quant à la coopération économique, le Maire de Metz a évoqué le «Pôle européen de développement des 3 frontières» qui, véritable figure de proue, pourrait préfigurer les futures zones d'activités, susceptibles de se constituer dans le cadre d'une Europe sans frontières.

Avant de conclure, le conférencier soulignait qu'en s'ouvrant très largement vers l'extérieur, la Lorraine vise à mobiliser tous les acteurs du développement, à créer des synergies entre partenaires notamment dans la Grande Région Sar-Lor-Lux.

La Leonberger Bausparkasse S.A. a ouvert une succursale au Luxembourg

La nouvelle succursale de la Bausparkasse a son domicile dans le bâtiment de la Commerzbank International S.A., Luxembourg. Cette implantation au Grand-Duché répond à la stratégie européenne de la Leonberger Bausparkasse, déterminée à se servir au Luxembourg des relations internationales de ses partenaires coopératrices, telles la Commerzbank et la Württembergische Versicherungsgruppe. Les directeurs de la succursale sont Peter Jetter (Leonberger Bausparkasse) et Klaus Tjaden (Administrateur directeur de la Commerzbank International).

La Fiduciaire Générale de Luxembourg étend ses activités de Conseil en Management

La Fiduciaire Générale de Luxembourg vient de créer une filiale, DELOITTE & TOUCHE CONSULTING, dédiée au Conseil en management. Un an après avoir fêté son quarantième anniversaire, une des principales fiduciaires du pays étend ainsi ses activités pour assister davantage les grandes entreprises à anticiper et gérer les changements induits par des environnements mouvants et exigeants.

La mission du Conseil en Management est d'aider les entreprises à gérer leur croissance et à disposer d'outils de gestion appropriés pour prévoir, diriger et contrôler leurs activités. Une approche qui devient de plus en plus importante vu la concurrence internationale et les enjeux du marché unique européen.

L'éventail des services offerts par DELOITTE & TOUCHE CONSULTING couvre de nombreux aspects: planification stratégique, structure et organisation, prise en compte d'innovations technologiques, recherche d'avantages concurrentiels, formation et motivation du personnel, mobilisation des partenaires de l'entreprise, etc.



LEASING

Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing. Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Creditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

 **CREDITLEASE** 

Société de Location et de Leasing

Société Anonyme
50, route d'Esch - L-1470 Luxembourg

Tél. 45 88 50

Fax 45 81 03

Filiale du Crédit Européen S.A.

Sacred Heart University

La Sacred Heart University de Fairfield, USA, tient à informer toutes les personnes intéressées à participer au cours MBA (Master of Business Administration) qu'elle offrira un nouveau séminaire dès le 11 novembre 1991 au Centre Universitaire de Luxembourg. Les cours de niveau postuniversitaire s'adressent à tous ceux qui ont achevé avec succès un cycle complet d'études universitaires.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter M. Michel Faber ou M. Fairbaugh à la Chambre de Commerce, Tél.: 43 58 53.

Collaboration Arbed-Usinor Sacilor dans le domaine des produits de soutènement et de fondations

Après la création d'Europrofil, société chargée notamment de la vente et de la promotion des poutrelles et profilés fabriqués par les deux Groupes, Arbed et Usinor Sacilor ont décidé d'étudier la création d'une société commune destinée à vendre et à promouvoir des solutions de fondations et de soutènement en acier.

Les produits concernés sont:

- les palplanches laminées à chaud et les palplanches formées à froid
- les tubes soudés destinés aux parois mixtes et les pieux laminés destinés aux fondations.

La production réunie des palplanches à chaud d'Usinor Sacilor (train de Rombas) et d'Arbed (train d'Esch-Belval) représenterait environ 300.000 tonnes, soit un chiffre d'affaires de l'ordre d'un milliard de francs français, l'ensemble atteignant ainsi une taille européenne satisfaisante.

A sa création, la future société serait à parité: 50% pour Arbed et 50% pour Usinor Sacilor (40% Unimétal et 10% GPRI). Elle reprendrait les activités actuelles d'I.S.P.C. (International Sheet Piling Company), dont elle constituerait un élargissement, puisque la vente commune concernait les pays tiers (hors CEE). Elle serait constituée avant la fin 1991.

Les objectifs visés par la création de cette nouvelle société seraient de même nature que ceux visés par la création d'Europrofil:

- atteindre une taille sur le marché à la hauteur de la concurrence mondiale, tenant compte de la concurrence non-acier;
- réduire les frais de logistique et de commercialisation par la mise en commun des moyens des partenaires, concentrer les moyens en marketing et en assistance à la clientèle;
- offrir la meilleure solution aux clients, en particulier par un choix judicieux dans les gammes de palplanches à chaud et de palplanches à froid (ces dernières fabriquées par GPRI, filiale d'Usinor Sacilor);
- développer l'utilisation des pieux métalliques en Europe.

Cette opération sera soumise à l'autorisation de la Commission des Communautés Européennes après accord des instances des deux Groupes.

Business Communication in English. Total immersion courses on location in England

Designed For

Non-native English speaking senior and middle managers of different nationalities from companies which are selling to, buying from or operating in the U.K. business environment.

Benefits

Managers completing the course will have an insight into U.K. business culture, will improve their communication skills in the English language and will be given the opportunity to make business contacts in the U.K.

Benefits will be achieved by continuous exposure to the English language in real business situations. For example, a day spent within a company alongside one of its managers, talks from speakers in local industry and social functions with local businessmen.

Course Venue

Course location is Melton Mowbray in the heart of England, in pleasant rural surroundings but within easy reach of main

centres of industry and commerce. Courses for Senior Managers are held in a country manor house tastefully converted for use as a Management Training Centre and set in parkland. Courses for Middle Managers are held at Melton Mowbray College of Further Education in a purpose built training centre, with extensive leisure facilities.

Entrance Requirements

There are no strict entrance requirements but to derive maximum benefit from the course delegates should have a good comprehension of spoken English.

Courses are people oriented rather than exam based with an emphasis on interpersonal communication.

Course Details

Course for Middle Managers (Operational Role)

10 day course covering: Business Language (40%), Business Organisation and Development (35%), and Business Culture (25%)
Commencement dates: 21.11.91; 23.1.92; 19.3.92; 14.5.92.

£ 1536 inclusive of accomodation

Course for Senior Managers (Strategic Role)

8 day course covering: Business Language (25%), Business Development (35%), Business Culture (40%)
Commencement dates: 7.12.91; 8.2.92; 4.4.92; 13.6.92.

Courses in Association with Melton Mowbray College of Further Education.

All courses are given in English. The Language Unit is taught by trained native English TEFL teachers (Teaching English as a Foreign Language) and other units are delivered by suitably qualified and experienced personnel.

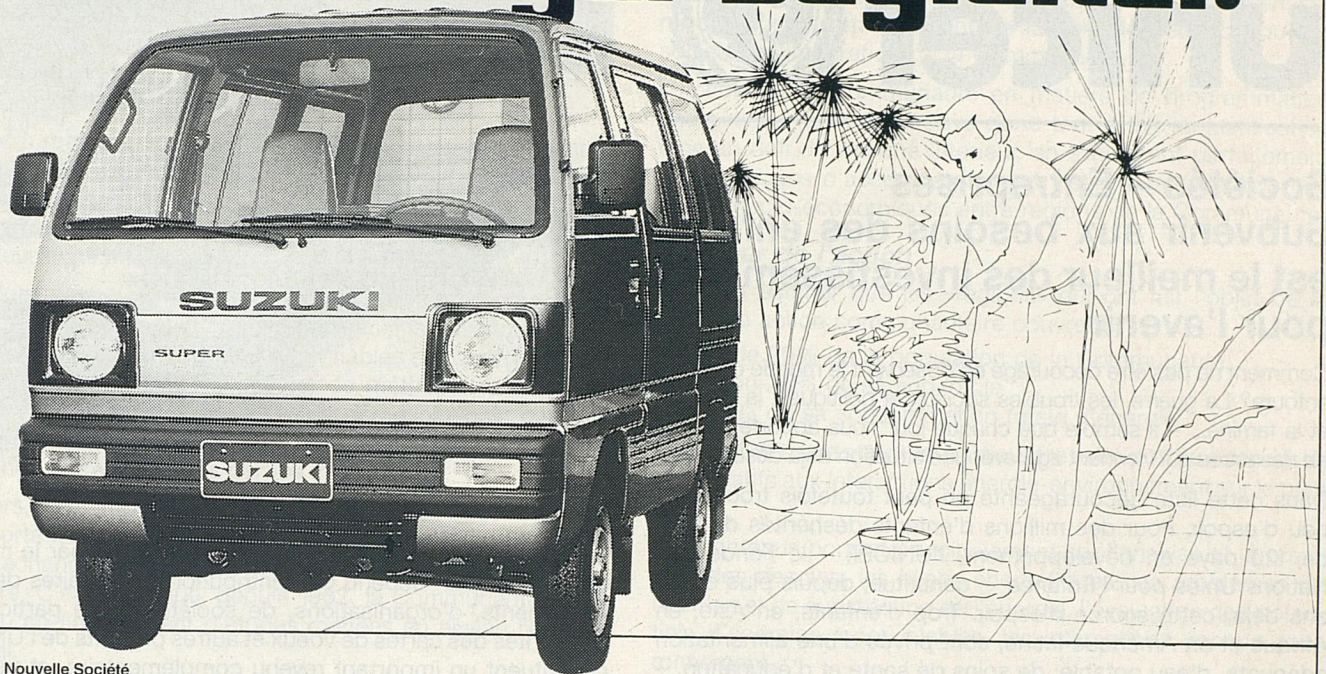
Courses fees quoted will be held until 31.2.92.

For further information and enrolment forms contact:

Janet A. Collins, BA(Hons)
Collins and Company
European Management Services
Victoria House
27 Nottingham Road
Melton Mowbray
Leics, LE13 ONP
England
Tel.: 0664 500140
Fax: 0664 500139

SUZUKI CARRY

Geräumiger Begleiter.



Nouvelle Société

Grand Garage de Luxembourg

293, route d'Arlon Luxembourg Tél.: 45 57 15-1

Garage Besenius

Zone Commerciale et artisanale Ettelbruck Tél.: 8 24 99

Car Center

2-4, rue du Commerce Foetz Tél.: 57 00 97

Garage Guy Weis

9, rue de Reisdorf Beaufort Tél.: 86 91 56

DIREKT- MARKETING

Wir helfen Ihnen bei der Vorbereitung Ihrer Verkaufsaktivitäten:

- Empfang von Telefonanrufen für Ihren Betrieb.
- Terminvereinbarung für Ihre Verkaufsabteilung.
- Umleitung von Telefongesprächen.
- Ermittlung und Bewertung möglicher Kunden.
- Erstellung von Datenbanken potentieller Kunden.
- Aktualisierung und Umstellung Ihrer Kundenkartei auf EDV.
- Organisation und Bearbeitung Ihrer Werbeschreiben.
- Internationaler Telemarketing: Belgien, Deutschland, England, Frankreich, Irland, Niederlande, Österreich, Schweiz.



PHONE AND MAIL TELEMARKETING

E. Olinger

19, rue de Wormeldange L-6180 Gonderange

Tél : 78634 / 78 82 11 Fax : 789 032



Sociétés – Entreprises Subvenir aux besoins des enfants est le meilleur des investissements pour l'avenir

Comment ne pas être découragé en observant le monde qui nous entoure? La guerre, les troubles sociaux et politiques, la maladie et la famine... – il semble que chaque jour nous apporte sa part de désastres qui viennent aggraver une situation déjà désespérée.

Dans cette liste décourageante on peut toutefois trouver un peu d'espoir. Pour des millions d'enfants déshérités de plus de 120 pays en développement, l'UNICEF – le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance –, constituée, depuis plus de 40 ans déjà, cette source d'espoir. Trop d'enfants, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, sont privés d'une alimentation adéquate, d'eau potable, de soins de santé et d'éducation, – manquent souvent de ressources les plus élémentaires.

Dans le cadre de ses efforts continus visant à aider ces enfants, l'UNICEF vend traditionnellement des cartes de vœux. Le produit de la vente permet d'appuyer des projets réalisés en coopération avec les gouvernements nationaux et contribuant à répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des mères en matière de nutrition, de soins médicaux, d'éducation et de services sociaux.



Pour venir en aide aux enfants nécessiteux de par le monde entier, l'UNICEF dépend de contributions volontaires de gouvernements, d'organisations, de sociétés et de particuliers. Les ventes des cartes de vœux et autres produits de l'UNICEF constituent un important revenu complémentaire, et permettent aux sociétés, aux institutions et aux particuliers de manifester leur solidarité envers les enfants.

Des milliers d'entreprises dans le monde entier franchissent chaque année les frontières en envoyant leurs vœux sur des cartes UNICEF, qui se distinguent par leur qualité artistique et leur choix varié.

Faites comme elles!

Car de votre choix dépend la vie de milliers d'enfants. Parce que seulement votre appui généreux permet à l'UNICEF d'assurer aux enfants le droit de vivre et non de survivre. Votre clientèle sera sensible à votre choix généreux et votre image de marque en bénéficiera.

Et, il y a des millions de raisons d'envoyer des cartes UNICEF – autant de raisons qu'il y a d'enfants à secourir.

Les enfants comptent sur nous.
Pouvons-nous compter sur vous?

Demandez la brochure présentant la collection complète des cartes de vœux auprès d'UNICEF – Luxembourg, 99 route d'Arlon, 1140 Luxembourg, Tél.: 44 87 15 / 44 96 74.

Sie investieren in Ihrem Unternehmen

- Wir helfen Ihnen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.
- Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.
- Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants s.c.

L-2981 LUXEMBOURG – Tél.: 43 58 53 – Fax: 43 83 26



Action communautaire de promotion pour la réalisation d'études

Les origines

Les perturbations des marchés énergétiques dans la décennie 70 et leurs conséquences négatives sur le développement économique ont amené de nombreux pays et régions de la Communauté à une prise de conscience de la nécessité de restructurer leur consommation d'énergie.

Toutefois, cette volonté de mener une politique énergétique s'est heurtée à des obstacles importants: insuffisance d'informations adéquatement détaillées et fiables sur la demande et les économies d'énergie; manque de méthodes et d'instruments pour l'analyse et la prévision des évolutions; carence de contacts au niveau technique; absence d'un climat de confiance entre toutes les parties intéressées.

Dès lors, s'est imposée la nécessité d'une action communautaire portant sur la programmation énergétique et sur l'opportunité d'échanger les expériences régionales au niveau communautaire. C'est ainsi que, depuis 1982, la Communauté participe au co-financement d'études menées au niveau régional et local.

Les objectifs

On peut donner de l'action de programmation énergétique régionale ou locale la définition suivante: le rassemblement, l'évaluation et l'exploitation systématiques de données socio-économiques et techniques en matière d'énergie ou en rapport avec l'énergie, effectués à l'échelon infra-national et dans l'intention de préparer des plans d'actions, tout en prenant en compte les orientations de la politique énergétique prévues à cet échelon.

Le principal but poursuivi est l'amélioration de la gestion de la demande par la promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation plus poussée des ressources localement disponibles.

Cet objectif peut être encouragé:

- * en favorisant et en organisant l'échange d'expériences entre les autorités régionales et locales, les institutions, les organismes et les experts intervenant dans la programmation énergétique;
- * en favorisant de manière plus systématique de nouvelles études dans l'ensemble de la Communauté.

Cadre de l'action

La programmation énergétique régionale doit s'inscrire dans un cadre compatible avec les objectifs généraux de la politique communautaire.

Elle se doit en particulier de contribuer à la réalisation de la politique énergétique de la Communauté, notamment dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'exploitation de sources endogènes nouvelles et renouvelables.

Enfin, la programmation énergétique régionale contribue à donner à la politique de l'énergie sa dimension socio-économique, élément qui est implicitement inscrit dans les objectifs énergétiques communautaires établis pour 1995. En particulier, elle permet d'évaluer dans quelle mesure l'énergie peut être un facteur déterminant pour le développement global d'une région.

L'accent mis sur la dimension socio-économique répond encore à l'un des objectifs clés de l'Acte unique européen, qui repose sur un renforcement de la cohésion économique et sociale et l'intégration de la Communauté.

L'action de la Communauté en matière de programmation énergétique régionale trouve donc tout à fait sa justification face au défi du marché intérieur, en s'intégrant parfaitement aux politiques d'accompagnement visant à la réduction des écarts socio-économiques entre régions de la Communauté.

Ampleur de l'action

On peut estimer que les «régions» qui ont fait l'objet de la présente action communautaire couvrent:

- * plus de 20% de la population de la Communauté,
- * environ 25% de sa superficie
- * et 25% de sa consommation totale d'énergie.

Depuis 1989, une attention particulière a été portée aux problèmes relatifs aux interactions énergie-environnement sur le plan local.

Les contenus portent principalement sur l'analyse et la prévision des besoins, les bilans énergétiques, les problèmes de maîtrise et de substitution de l'énergie, l'évaluation des potentiels d'énergies renouvelables, les interactions énergie-environnement.

La diffusion des expériences acquises

La diffusion de l'information est aussi un volet important de cette entreprise et elle s'effectue au moyen de séminaires, d'ateliers, de publications... Ces actions de communication permettent une diffusion des connaissances sur les instruments et les modèles d'analyses ou de prévisions énergétiques; en outre, elles favorisent les échanges d'expérience ainsi que la coopération entre les institutions, les experts et les autres acteurs de la programmation énergétique.

C'est dans ce but que la Commission des Communautés européennes – Direction Générale de l'Energie – publie et diffuse cette première série de 30 fiches régionales, dénommées «map brochures» en raison de leur identification cartographique. Ces fiches sont destinées à résumer les éléments saillants des études représentatives co-financées par la Communauté au cours des dernières années (voir liste ci-dessous).

Liste des fiches sur les expériences régionales de programmation énergétique

- Fiche 1: Wallonie (B)
- Fiche 2: Pays Basque (E)
- Fiche 3: Lesbos (GR)
- Fiche 4: Madère (P)
- Fiche 5: Cornouailles (UK)
- Fiche 6: Nord-Ouest de l'Angleterre (UK)
- Fiche 7: Storstrøm (DK)
- Fiche 8: Aquitaine (F)
- Fiche 9: Berlin (D)
- Fiche 10: Crète (GR)
- Fiche 11: Valence (E)
- Fiche 12: Nord-Est de l'Angleterre (UK)
- Fiche 13: Cyclades (GR)
- Fiche 14: Westland (NL)
- Fiche 15: Alentejo (P)
- Fiche 16: Lombardie (I)
- Fiche 17: Sønderjylland (DK)
- Fiche 18: Frise du Nord (D)
- Fiche 19: Lozère (F)



- Fiche 20: Wallonie (B)
- Fiche 21: Provence-Alpes-Côte d'Azur (F)
- Fiche 22: Eurytanie (GR)
- Fiche 23: Berlin (D)
- Fiche 24: Oberplatz-Nord (D)
- Fiche 25: Pouilles (I)
- Fiche 26: Bornholm (DK)
- Fiche 27: Catalogne (E)
- Fiche 28: Rhône-Alpes (F)
- Fiche 29: Flandres (B)
- Fiche 30: Luxembourg (L)

Pour toute autre information concernant cette action, veuillez contacter:

Commission des Communautés Européennes
 Direction Générale XVII
 Task Force – Intégration Communautaire
 Rue de la Loi, 200
 B-1049 Bruxelles
 Tél.: +32 2 235 11 11
 Fax: +32 2 235 01 50
 Téléx: 21877 COMEU B

Colloque

La Stiftung Peter Kofferschläger d'Eupen organise un colloque sur les «Technologies propres et management de l'environnement en comparaison internationale».

Cette conférence aura lieu à Eupen (Belgique), le 8 novembre 1991.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter l'Euro-Info-Centre de la Chambre de Commerce, Tél.: 43 58 53.



ALLEMAGNE DE L'EST
 OSTDEUTSCHLAND
 EAST GERMANY
 GERMANIA ORIENTALE
 ALEMANIA ORIENTAL

LEIPZIG 2./3. DEZEMBER

L'Europartenariat est une importante initiative lancée par la Commission de la Communauté Européenne pour développer certaines de ses régions et soutenir les petites et moyennes entreprises. Le principal but de l'Europartenariat est d'encourager la coopération entre ces entreprises dans toute la Communauté.

L'Europartenariat offre aux entreprises d'Allemagne orientale la possibilité de trouver des partenaires européens qui peuvent les aider dans la phase difficile de la restructuration et de la privatisation. D'un autre côté, cela donne aux entreprises européennes la chance de participer activement au développement économique de l'Est de l'Allemagne.

L'organisation de l'Europartenariat aboutissant à la rencontre de coopération à Leipzig les 2 et 3 décembre 1991 a été confiée cette année à l'IHK-Gesellschaft zur Förderung der Außenwirtschaft und der Unternehmensführung mbH. Elle reçoit le soutien d'un groupe de travail constitué de représentants du Comité allemand de l'Industrie et du Commerce, de l'union fédérale de l'industrie allemande, de l'union centrale de l'artisanat allemand, de la Treuhandanstalt, du ministère fédéral de l'économie et des Directions Générales XVI et XXIII de la Commission de la Communauté Européenne. Le parc des expositions de Leipzig, riche en traditions, est chargé de l'aménagement de cette rencontre de coopération.

La rencontre de coopération les 2 et 3 décembre à Leipzig offre la possibilité d'avoir des entretiens avec des représentants des entreprises citées dans ce catalogue et qui y seront représentées par un stand. Le service d'interprétariat mis à la disposition éliminera les problèmes de langue.

Si vous désirez de plus amples informations sur Europartenariat, veuillez contacter l'Euroguichet de la Chambre de Commerce, Tél.: 43 58 53.



EURO-INFO-CENTRE LUXEMBOURG

7, rue de Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

Tél.: 43 58 53

Télex: 60174 chcom lu

Téléfax: 43 83 26

Un service que la Chambre de Commerce met à votre disposition pour vous fournir des informations sur le droit communautaire, la coopération transfrontalière, les programmes des CE, etc.



2,687 millions d'écus pour le développement des zones rurales du Luxembourg

La Commission Européenne a approuvé le 31 juillet un programme opérationnel pour le développement des zones rurales du Grand-Duché de Luxembourg. La décision porte sur un concours communautaire de 2,687 millions d'Ecus (113.158.000 Flux), sur un coût total du programme de 12,194 millions d'Ecus. Les fonds communautaires proviennent des trois fonds structurels: le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (1,515 millions d'Ecus), le fonds européen de développement régional (0,977 millions d'Ecus) et le fonds social européen (0,195 millions d'Ecus). Ce programme s'applique dans la région du lac de Haute-Sûre situé au Nord-Ouest du pays. Ce programme vise à soutenir une politique de développement rural reposant sur quatre objectifs principaux:

- Soutien aux petites et moyennes entreprises agricoles (optimisation des méthodes de production, développement des systèmes d'exploitation extensifs, etc.)
- Valorisation du potentiel forestier
- Promotion d'un développement touristique harmonieux
- Offre aux habitants de la zone de conditions de vie comparables à celles des autres zones du pays, tant pour le maintien et la création d'emplois que pour le niveau d'équipement, des services et de commerces.

Dans tous les secteurs d'activité est prévue la mise en oeuvre d'actions, destinées à améliorer la qualification professionnelle des agents économiques.

La Cour autorise une interdiction de publicité pour les alcools

Une loi catalane, qui limite la publicité pour produits alcoolisés titrant plus de 23, n'est pas une mesure déguisée pour entraver les importations. C'est ce qui ressort d'un arrêt de la Cour de Justice Européenne du 25 juillet 1991. Deux publicitaires espagnols soutenaient que, quand bien même la loi incriminée s'appliquerait indistinctement aux entreprises locales et aux autres, elle constitue une entrave à l'importation, puisque la Catalogne ne produit, selon eux, que peu de boissons titrant plus de 23. La Cour a tranché en faveur du Departamento de Sanidad y Seguridad Social de la Generalitat de Catalunya, qui interdit la publicité pour les alcools forts dans les médias, les moyens de transport en commun, le long des routes et dans les cinémas. La société Argonesa de Publicidad Exterior et la société Publivia, qui avaient essuyé une amende à ce titre, faisaient valoir que la loi catalane était contraire à l'article 30 du traité CEE: les restrictions de publicité qu'elle impose affectent, selon elles, les possibilités de commercialisation de boissons provenant pour l'essentiel d'autres Etats membres. La protection de la santé publique est un des motifs énumérés à l'article 36 du traité CEE qui permet d'autoriser des restrictions à l'importation. Dans ce cas précis, comme les dispositions de la loi catalane s'appliquent tant aux produits locaux qu'aux produits importés et que, selon la Cour et contrairement à ce que prétendent les deux publicitaires, la Catalogne produit elle-même des quantités non négligeables de boissons titrant

plus de 23, et comme il s'agit effectivement de protéger la santé publique, la Cour a pu invoquer à la fois l'article 30 et l'article 36 du traité CEE pour justifier sa décision.

Bilan très satisfaisant pour les Euro Info Centres en 1990

Le rapport annuel des activités du réseau Euro Info Centre, publié le 23 juillet par la Commission Européenne, a relevé que plus de 150.000 questions émanant d'entreprises – pour la plupart des PME – ont été traitées au cours de l'année 1990. Ce sont 211 Euro Info Centres (EIC), répartis sur l'ensemble du territoire communautaire, qui ont répondu aux questions des entreprises soucieuses de s'adapter au plus vite au marché intérieur de 1993. Le réseau Euro Info Centre est un véritable catalyseur de l'information communautaire, et a été conçu pour répondre au besoin réel des 13 millions de PME de la Communauté, qui représentent 95% des entreprises européennes, et près de deux tiers de leur main-d'oeuvre. Les questions concernaient les domaines suivants:

- Recherche, information, éducation, statistiques (22%)
- Politique industrielle, marché intérieur (18%)
- Questions financières et institutionnelles (8%)
- Union douanière et libre-circulation des marchandises (7%).

Parmi les questions le plus souvent abordées, on trouve également: la vérification de conformité aux normes européennes, la préparation des réponses aux appels d'offres, l'identification des partenaires commerciaux, la recherche de financements communautaires, etc. Plus de 21% des questions posées aux EIC émanent d'entreprises comprenant moins de 4 employés, et plus de 67% de ces questions sont posées par des entreprises de moins de 50 employés. Une conférence annuelle réunissant la totalité des EIC se tiendra à Berlin les 20 et 21 septembre et rassemblera, outre les responsables des EIC, des spécialistes communautaires et les orateurs invités. Le thème de ces deux journées sera «Une politique d'information pour les PME: consolidation et ouverture du réseau EIC».

La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE?

Par exemple sous forme

d'assistance technique ou de conseils

pour une durée limitée ou pour un problème déterminé?

LUXEMBOURG SENIOR CONSULTANTS (L.S.C.)

est en mesure de fournir cette aide.

Luxembourg Senior Consultants est une association sans but lucratif formée par des cadres retraités ou préretraités des secteurs industriel et économique ou encore d'autres domaines d'activité qui sont prêts à mettre leurs connaissances et expériences professionnelles pour une durée limitée à la disposition des petites et moyennes entreprises, des commerçants et autres professions ou associations.

Au cas où vous désireriez profiter de cette aide, veuillez nous appeler (Tél. 43 58 53) ou bien nous retourner, dûment remplie, la formule ci-après:

LUXEMBOURG SENIOR CONSULTANTS (L.S.C.)
p.a. Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 LUXEMBOURG


Le/la soussigné(e) désire obtenir

- de plus amples renseignements sur les possibilités d'assistance, de conseils, etc. offerts par LSC
- un rendez-vous pour un entretien avec un représentant de LSC

Nom: _____ / Entreprise ou commerce: _____

Adresse: _____ / No de tél.: _____

Date: _____ / Signature: _____



**Les grandes décisions
se prennent
rarement seul**

L'évolution de votre entreprise
fait apparaître chaque jour de
nouveaux besoins de financement
ou de placement.

L'évolution du monde des
affaires nous conduit à chercher en
permanence des solutions adaptées
aux spécificités de chacun.

Mettons notre expérience
en commun.

**BANQUE
DE LUXEMBOURG** S.A.

Secrétariat Commercial · Tél. : 49-924-30-12
80, place de la Gare · L-1616 Luxembourg

Notre expérience
bancaire
au service
du commerce



KREDIETBANK

S.A. LUXEMBOURGEOISE

votre partenaire



LUXEMBOURG	43, boulevard Royal 37, rue Notre-Dame	tél. 47 97 1
BERTRANGE	403, route d'Arlon	45 47 57-52 32
ECHTERNACH	23, place du Marché	72 90 21
ESCH-SUR-ALZETTE	7, rue Xavier Brasseur	54 19 81
ETTELBRUCK	4, avenue J.-F. Kennedy	8 12 77